

RAPPORT D'ACTIVITÉ

BOURGES PLUS



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

ÉDITO

2024 a été une année de progression et de cohésion pour Bourges Plus. Ensemble, communes, services et partenaires ont poursuivi un objectif commun : améliorer la qualité de vie des habitantes et des habitants tout en préparant l'avenir de notre agglomération.

Les actions menées cette année ont renforcé notre attractivité, soutenu nos transitions – écologique, économique et sociale – et consolidé les services publics du quotidien. Elles traduisent la volonté de construire un territoire plus durable, plus solidaire et plus innovant.

Ce rapport retrace l'engagement constant des équipes de Bourges Plus et de tous ceux qui œuvrent, chaque jour, au service de l'intérêt général.

En 2025, nous continuerons à avancer ensemble avec la même ambition : faire de notre agglomération un territoire dynamique et tourné vers l'avenir.

Sommaire

UNE AGGLOMÉRATION DE 17 COMMUNES P.4

LES SERVICES OPÉRATIONNELS ET À LA POPULATION P.10

- P.11 Direction Cycle de l'eau
- P.16 Direction de l'environnement et du développement durable
- Zoom :** Protection et développement de la trame verte
- P.22 Direction des études
- P.25 Direction des bâtiments
- P.27 Direction de l'espace public urbain
- P.30 Direction des mobilités
- P.33 Direction de l'aménagement, du développement Foncier et Politique de la Ville
- P.34 Direction de l'habitat
- P.40 Service contractualisation
- P.41 Service observatoire urbain
- P.42 Direction du développement économique, touristique et de l'enseignement supérieur
- P.46 Service archéologie
- P.49 Service des archives
- P.52 Direction de la médiation
- Zoom :** CRT

LES SERVICES SUPPORTS P.58

- P.59 Direction des ressources humaines et de l'innovation managériale
- P.62 Direction des finances
- P.65 Direction des achats et affaires juridiques
- P.69 Direction des usages numériques et des systèmes d'information
- P.73 Direction de la communication

GLOSSAIRE P.76

1

UNE AGGLOMÉRATION DE 17 COMMUNES

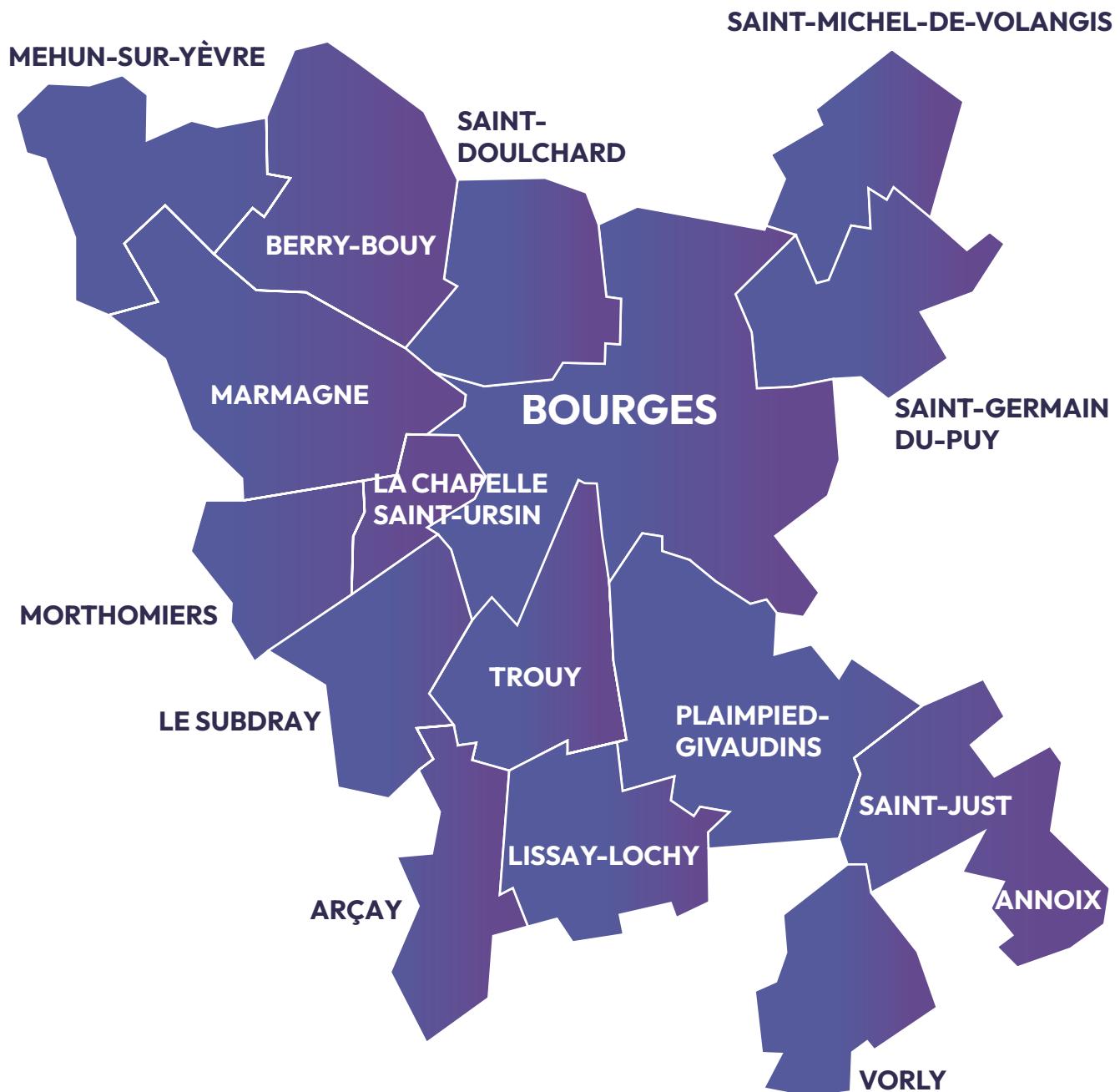
Bourges Plus c'est : une agglomération, 17 communes, 415 km² et 105 802 habitants (dernier recensement selon l'INSEE).

Création et élargissement de l'Agglomération de 12 à 17 communes.

En 20 ans, Bourges Plus est passé de 12 à 17 communes avec un premier élargissement en 2004 avec Arçay et Morthomiers, puis, en 2012, avec Lissay-Lochy et Vorly, et enfin, en 2019 avec Mehun-sur-Yèvre.

20 ans d'actions menées sur le territoire de l'Agglomération berruyère.

Les 17 communes



**Bourges Plus c'est
105 802 habitants**

Annoix

Il y a bien des raisons d'aller faire une petite promenade ou de s'installer à Annoix : la tranquillité, la bonne humeur, la simplicité, la chaleur humaine, les doux paysages de la vallée de l'Auron ou encore de belles chambres d'hôtes.

- **242 habitants***

- **Alain MAZE**

11^e Vice-Président

«Collecte et gestion des déchets ménagers et assimilés»

Co-Président de la Conférence des Maires

- **Rue de la Mairie**

18340 Annoix

Tél. : 02 48 59 55 00

mairie.annoix@wanadoo.fr

Arçay

Les origines de la commune d'Arçay remontent à la période carolingienne. La ferme fortifiée de l'Étué et l'ensemble paroissial de 1828 sont sans conteste les attraits non négligeables de cette petite commune. À noter également qu'en 1944, pendant la guerre, les FFI ont obtenu la reddition de la colonne Elster à Arçay. Le rugby est une tradition locale.

- **503 habitants***

- **Stéphane HAMELIN**

Membre du Bureau «Suivi de la mise en oeuvre du Règlement Local de Publicité et Trame noire»

- **10, Grande-Rue**

18340 Arçay

Tél./Fax : 02 48 25 31 77

mairie.arcay@wanadoo.fr

<https://www.arcay-cher.fr/>

Berry-Bouy

À 10 km au nord de Bourges, Berry-Bouy est un village qui bouge. L'accueil est au cœur de la politique municipale et le projet du réseau de chaleur le prouve. Avec son agréable gîte municipal au bord de la rivière, Berry-Bouy est sans conteste un village nature en avance sur son temps.

- **1 209 habitants***

- **Bernadette GOIN-DEMAY**

9^e Vice-Présidente

«Logement et équilibre social et durable de l'habitat, Accueil des gens du voyage»

- **Le Bourg**

18 500 Berry-Bouy

Tél. : 02 48 26 82 23

mairie.berry-bouy@wanadoo.fr

<https://berry-bouy.fr/>

Bourges

Ville empreinte d'histoire médiévale grâce à Jacques Coeur, le célèbre argentier du roi Charles VII, on ne présente plus la capitale berrichonne. Connue pour son patrimoine historique et, nationalement, grâce au Printemps de Bourges, elle reste la première commune de l'agglomération par sa superficie et son nombre d'habitants. Son charme se décline version ville et version village dans ses différents quartiers.

- **66 385 habitants***

- **Yann GALUT**

1^{er} Vice-Président

«Développement Economique, Emploi, Commerce et Promotion du Territoire»

- **11, rue Jacques Rimbault CS 50003**

18020 Bourges Cedex

Tél. : 02 48 57 80 00

<https://www.ville-bourges.fr/>

La Chapelle-Saint-Ursin

Située en pleine campagne, mais bordée par des axes routiers et autoroutiers, la commune de La Chapelle-Saint-Ursin a su séduire de grandes entreprises tout en préservant un beau cadre de vie pour ses habitants.

- **3 753 habitants***
- **Jean-Marie VOLLOT**
6^e Vice-Président
«Plan de Sauvegarde Intercommunal, Services et Usages Numériques (dont Cybersécurité interne)»
- **1 Place de l'Eglise**
18570 La Chapelle-Saint-Ursin
Tél. : 02 48 23 21 00
Fax : 02 48 23 20 99
mairie.chapellesaintursin@wanadoo.fr
<http://www.lachapelle-saint-ursin.fr/>

Le Subdray

Le Subdray a su tirer profit de la proximité de l'autoroute en ouvrant ses terrains aux nouvelles sociétés désireuses de s'implanter sur l'agglomération. Mais c'est aussi une commune où il fait bon aller flâner, dans le vieux bourg par exemple où les fermes anciennes ont trouvé une nouvelle âme.

- **1 194 habitants***
- **Bruno FOUCHET**
10^e Vice-Président
«Accessibilité et Bâtiments Communautaires»
- **4 route de Bois Rollet**
18570 Le Subdray
Tél. : 02 48 55 26 04
Fax : 02 48 55 13 64
<http://www.le-subdray.fr>
mairie.subdray@wanadoo.fr

Lissay-Lochy

Au long de la Rampenne (qui traverse Lochy) les Licayolais goûtent une vie calme et tranquille au pied de l'église Saint-Hilaire du XIII^e siècle (inscrite aux Monuments historiques depuis 1930). Lissay et Lochy étaient deux communes séparées dont l'existence semble attestée depuis la période gallo-romaine. Après avoir un temps été réunie à la commune de Levet pour Lochy, et à celle de Senneçay pour Lissay, les deux communes sont unies par ordonnance royale du 24 juin 1831.

- **233 habitants***
- **Évelyne SEGUIN**
15^e Vice-Présidente
«Trame Verte et Biodiversité»
- **Place du Bourg**
18340 Lissay-Lochy
Tél. : 02 48 25 31 73
lissay-lochy2@wanadoo.fr
<http://lissay-lochy.fr/>

Marmagne

Petite commune au bord de la vallée d'Yèvre, Marmagne pourrait jouer «les belles endormies» mais elle cache bien son jeu et place dynamisme et inventivité partout où elle le peut. Sa gare, ses commerces et sa situation en bord du Canal de Berry lui confère une belle attractivité.

- **1 969 habitants***
- **Bernard DUPÉRAT**
8^e Vice-Président
«Eaux Pluviales, Rivières et Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI)»
- **Place de l'Église**
18500 Marmagne
Tél. : 02.48.26.84.01
Fax : 02.48.26.05.80
<http://www.marmagne.fr>
[Courriel : mairie.marmagne@wanadoo.fr](mailto:mairie.marmagne@wanadoo.fr)

Mehun-sur-Yèvre

Les armes de Mehun-sur-Yèvre se blasonnent ainsi : D'azur à trois fleurs de lys d'or, au franc canton cousu de gueules brochant sur la première fleur de lys. Découvrir Mehun, à deux pas de Bourges la royale, aux portes de la Sologne et de la forêt d'Alligny, de Quincy et Reuilly aux vins renommés, de Brinay aux fresques romanes exceptionnelles et de tant d'autres lieux, dans la magie des légendes du Berry. Mehun est sur la route des vignobles et du Berry roman...

- **6 590 habitants***
- **Jean-Louis SALAK**
3^e Vice-Président
«Tourisme, Archéologie et Valorisation du Patrimoine»
- **Place Jean Manceau
18500 Mehun-sur-Yèvre**
Tél. : 02.48.57.30.25
Fax : 02.48.57.34.16
[https://www.ville-mehun-sur-yevre.fr/](http://www.ville-mehun-sur-yevre.fr/)

Morthomiers

Cachée entre St-Florent, La Chapelle St-Ursin et Le Subdray, Morthomiers ne se dévoile qu'à celui qui vient à elle. Mais on doit s'y sentir bien puisqu'en 30 ans, sa population a doublé.

- **788 habitants***
- **Fabrice ARCHAMBAULT**
Membre du Bureau « Politique d'Achats Durables (dont Centrale d'achat intercommunale), Services aux communes»
- **2 route de la Chapelle
18570 Morthomiers**
Tél. : 02.48.55.26.24 / 02.48.55.05.04
mairie.morthomiers@wanadoo.fr
<http://www.morthomiers.fr/>

Plaimpied-Givaudins

À une encâblure de Bourges, les pieds dans l'eau du Val d'Auron, traversée par le canal de Berry, Plaimpied-Givaudins respire l'air des embruns campagnards. Mais, hissant haut ses atouts historiques touristiques, notamment son abbaye, la commune favorise un développement harmonieux autour d'une grande priorité : la qualité de vie.

- **2 158 habitants***
- **Patrick BARNIER**
7^e Vice-Président
«Enseignement Supérieur, Recherches et Transfert de technologies»
- **10 rue Saint Martin
18 340 Plaimpied-Givaudins**
Tél. : 02 48 50 88 60
mairieplaimpied@wanadoo.fr
<http://www.plaimpied-givaudins.fr/>

Saint-Doulchard

Il se passe toujours quelque chose à Saint-Doulchard : nouveau site Internet, nouvelles voies rénovées, nouveaux quartiers, nouveaux projets sociaux... La 4^{ème} ville du Cher, forte de son histoire, de son économie et de sa localisation veut aller de l'avant mais intelligemment !

- **9 890 habitants***
- **Richard BOUDET**
2^e Vice-Président
«Finances et Solidarités Communautaires»
- **Hôtel de Ville Avenue du Général de Gaulle
18230 Saint-Doulchard**
Tel : 02 48 23 52 52
contact@mairie-saintdoulchard.fr
<http://www.mairie-saintdoulchard.fr/>

Saint-Germain-du-Puy

Comme le chien à deux têtes de la mythologie, Saint-Germain-du-Puy a une double personnalité. Les habitants de l'Agglo ne voient que la face commerciale de cette commune très étendue. Les Germinois, eux, ne pensent qu'au bourg charmant et vivant, qui ne cesse de s'étendre, entre l'Yèvre et le Colin. La commune a de tous temps fait le pari des équipements publics et du service à toutes les générations.

- **5 106 habitants***
- **Marie-Christine BAUDOUIN**
4^e Vice-Présidente
«Mobilités et Voiries»
- **Mairie de Saint-Germain-du-Puy**
Rue Joliot Curie
18390 Saint-Germain-du-Puy
Tél : 02 48 30 84 18
Fax : 02 48 30 67 52
info@saintgermaindupuy.fr
<http://www.saintgermaindupuy.fr/>

Saint-Just

Ne croyez pas que Saint-Just se limite à une auberge et quelques maisons que l'on frôle sur la RN 76. Comme tous les trésors, Saint-Just est bien caché à l'abri du bruit et des regards. Sortez des sentiers battus et vous découvrirez un village fleuri, coquet, avec tout ce qu'il faut pour vivre et de splendides balades à faire dans la vallée de l'Auron. Une commune bio-engagée.

- **666 habitants***
- **Stéphane GARCIA**
12^e Vice-Président
«Plan Vélo Intercommunal»
- **1, place de la Mairie**
8340 Saint-Just
Tél. 02 48 25 62 21
Fax 02 48 25 51 43
mairie.stjust18@wanadoo.fr
<https://ville-stjust.fr/>

Saint-Michel-de-Volangis

Parmi les plus petites communes de l'agglomération, Saint-Michel-de-Volangis est un parfait exemple de village en Champagne berrichonne. Depuis fort longtemps elle a nourri les monastères et les couvents de Bourges.

- **478 habitants***
- **Denis POYET**
13^e Vice-Président
«Aménagement de l'espace et Urbanisme intercommunal»
- **Rue Bel Air**
18390 Saint-Michel-de-Volangis
Tél. : 02 48 69 35 74 - Fax : 02 48 69 43 18
mairie-st-michel@wanadoo.fr

Trouy

Avec son étendue géographique, sur plus de 2400 hectares, Trouy a su dédoubler ses services sur le Nord, aux portes de Bourges, et le Bourg, côté campagne. Une initiative qui permet d'attirer et satisfaire chaque année de plus en plus de nouveaux Trucidiens.

- **4 068 habitants***
- **Franck BRETEAU**
Maire de Trouy, conseiller communautaire.
Gérard SANTOSUSSO
5^e Vice-Président
«Contractualisations et Santé»
- **Place du 8 mai 1945 18570 Trouy**
Tél. : 02 48 64 78 18
Fax : 02 48 64 74 96
mairie.trouy@wanadoo.fr
<http://www.villedetrouy.fr/>

Vorly

Une qualité de vie rurale et la proximité de Bourges y attire une population rajeunie. Le centre bourg réhabilité avec soins autour de l'église romane de calcaire rose, Saint-Saturnin, charme les visiteurs. Le roi Charles VII y rencontrait d'ailleurs Agnès Sorel au bien nommé Château de Bois Sir Amé.

- **255 habitants***
- **Corinne LEFEBVRE**
14^e Vice-Présidente «Assainissement»
- **Le Bourg 18340 VORLY**
Tél. : 02 48 25 32 20

2

LES SERVICES OPÉRATIONNELS ET À LA POPULATION

Cette rubrique met en lumière l'action quotidienne des services de la Ville et de l'Agglomération en lien direct avec les habitants. Elle regroupe l'ensemble des missions de proximité qui assurent la qualité de vie et le bon fonctionnement du territoire : propreté, espaces publics, eau, voirie, sécurité, interventions techniques, gestion des équipements, mais aussi accueil et accompagnement de la population.

Ces services constituent le socle visible de l'action publique locale, au plus près des besoins quotidiens des Berruyers et des habitants de l'agglomération.

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

Missions de la Direction

Dans une approche intégrée du cycle de l'eau, les missions de Bourges Plus sont de :

- Contribuer à la gestion et à la préservation des ressources en eau pour améliorer leur qualité et réduire les prélèvements en contexte de changements climatiques,
- Produire de l'eau potable à partir de quatre champs captants (Le Porche, Saint Ursin, le Prédé et Herry),
- Distribuer l'eau potable sur l'ensemble du territoire au moyen de 1 000 kms de réseau,
- Collecter les eaux usées domestiques et industrielles par 570 kms de réseau et les traiter dans les 6 stations d'épuration en vue de leur restitution à l'Yèvre et à l'Auron, et assurer le contrôle des raccordements,
- Contrôler les dispositifs d'assainissement des eaux usées non collectifs, leur conception, leur réalisation et leur bon fonctionnement,

- Organiser la gestion des eaux pluviales urbaines en favorisant l'utilisation de l'eau de pluie et l'infiltration à la source,
- Assurer une gestion patrimoniale de l'ensemble des équipements publics (surveillance, maintenance, réparation) et rendre compte aux services de l'Etat et à l'Agence de l'eau,
- Animer les relations avec les usagers domestiques et industriels (information, abonnement, facturation, réclamations...),
- Accompagner les pétitionnaires, aménageurs et communes dans leurs projets.

Bourges Plus est également membre des syndicats des rivières Yèvre et Auron et adhère à l'établissement public Loire, ceci pour contribuer à une gestion solidaire de l'eau à l'échelle des bassins versants.

6M

DE M3
d'eau potable
distribués par an

.....
6

STATIONS
D'ÉPURATION
pour restituer des eaux
épurées à l'Yèvre et à
l'Auron

.....
6

BALADES
pour découvrir le
rôle de l'eau dans le
territoire



Actions phares 2024

La surveillance de la qualité de l'eau renforcée. L'eau du robinet fait l'objet d'un contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé et d'un autocontrôle par Bourges Plus. En 2023, des campagnes d'analyses exploratoires de l'Agence de Sécurité Sanitaire à l'échelle nationale ont mis en évidence des résidus de pesticides utilisés en agriculture. C'est pourquoi l'ARS et Bourges Plus ont renforcé la surveillance en intégrant de nouveaux paramètres (métabolites de pesticides et PFAS). Cela a déjà conduit Bourges Plus à ajuster la mobilisation des différents captages. Aucune restriction d'usage de l'eau n'a ainsi été requise¹.

Un 4ème contrat pour l'aire d'alimentation des captages du Porche*. Pour réduire la teneur des eaux en nitrates, Bourges Plus accompagne des agriculteurs dans leur changement de pratiques par des contrats territoriaux pluriannuels. Si les 3 premiers contrats ont permis d'améliorer la qualité de l'eau, le 4ème contrat (2023-2025) vise à atteindre puis garantir durablement une teneur inférieure à 50 mg/litre. En 2024, des réflexions ont été conduites pour formaliser une stratégie foncière et impulser le remaillage de la trame verte (haies, bosquets...). Une analyse socio-logique a aussi été menée pour comprendre les freins et leviers de l'agriculture biologique.

La sécurisation de la production d'eau potable. Le champ captant d'Herry, situé dans la vallée alluviale de la Loire à 60 kms de Bourges, représente 1/3 de la production d'eau potable de l'agglomération. Sa mise en service en 2002 visait à diluer l'eau du Porche pour respecter les normes de qualité. L'un des

puits d'Herry est menacé par l'érosion des berges de la Loire. Bourges Plus a donc engagé la réalisation d'un puits de substitution pour un coût de 1,5 million d'euros HT. Les travaux d'accès et de foration ont commencé en 2023. Interrrompus par les crues de l'automne 2024, ils reprendront été 2025.

La lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable*. C'est un levier d'action important en faveur de la sobriété. La priorisation des secteurs repose sur plusieurs critères : localisation des fuites, fréquence d'intervention, âge des canalisations, opportunité de coordination avec la rénovation de voiries communales. En 2024, Bourges Plus a par exemple procédé au renouvellement de 1 465 mètres de canalisation et 135 branchements sur les rues Bernard Palissy Bernard Palissy, Louis Rolland, rue de Pignoux, l'avenue Marcel Sembat à Bourges et de 1 856 mètres de canalisation et 24 branchements à Saint-Just.

Deux nouveaux hydrocureurs-recycleurs pour curer les réseaux. Plus de 1000 kms de réseaux enterrés collectent les eaux usées et les eaux pluviales. Leur curage, assuré par les égoutiers, est essentiel pour les nettoyer et les désobstruer. En 2024, Bourges Plus a remplacé deux hydrocureurs en fin de vie. Sobriété oblige, les nouveaux matériels recyclent l'eau pour le curage. Les bénéfices sont multiples : 80% d'eau économisée, trajets et émissions polluantes réduits. Cela représente un investissement total de 1,15 millions d'euros HT.

¹ Les résultats du contrôle sanitaire sont consultables en ligne sur une plate-forme du Ministère de la Santé : <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=24>

* Ces projets bénéficient d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Des cuves d'eau de pluie distribuées aux habitants*. Pour sensibiliser aux économies d'eau, Bourges Plus a lancé une opération visant à mettre à la disposition des habitants 1000 cuves pour récupérer l'eau de pluie des toitures pour arroser le jardin, qui ne requiert pas une qualité d'eau potable. 2024 a été une année d'expérimentation des ateliers de sensibilisation-distribution, avec 4 communes-pilotes : Bourges – quartier d'Asnières, Lissay-Lochy, Marmagne et Vorly. 200 foyers en ont ainsi bénéficié.



Atelier de sensibilisation et distribution de cuves d'eau de pluie à VORLY

Bienvenue à Aquavara ! Plus de 300 visiteurs ont découvert en 2024 la nouvelle station d'épuration. Ils ont suivi le cheminement des eaux usées, depuis le dégrillage en tête de station, jusqu'au canal de rejet des eaux traitées, en passant par les décanteurs et clarificateurs. Et aussi la production de biométhane injecté dans le réseau de gaz de GRDF. Cette visite est l'une des 6 balades au fil de l'eau proposées dans le cadre de l'Université de l'eau organisée le 14 septembre pour partager les enjeux de l'eau et mieux comprendre le prix de l'eau et l'assainissement...



Un hydrocureur-recycleur devant la station d'épuration Aquavara à BOURGES

Des filets pour protéger les milieux aquatiques des macro-déchets*. Dès qu'il pleut, les déchets jetés sur la voie publique sont entraînés par le ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales. Pour empêcher que cette pollution ne rejoigne les rivières et les marais, Bourges Plus a installé des filets en 7 points de rejet à Bourges et à Saint-Germain du Puy et des paniers sous 3 grilles-avaloirs du centre-ville de Bourges. Les objectifs ? Intercepter, trier, quantifier et recycler les déchets, et surtout prioriser les mesures de prévention, car le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. Bilan 2024 : 2 500 mégots piégés.



Balade au fil de l'eau dans le Val d'Yèvre à SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Perspectives 2025

Un Plan pour l'Eau de l'Agglo. Six axes de travail, une cinquantaine d'actions pour garantir à l'eau toute la place qu'elle mérite sur notre territoire : après l'année 2024 consacrée à une concertation citoyenne autour des enjeux de l'eau, Bourges Plus adoptera en mars 2025 son plan pour l'eau. Parce que l'eau est l'affaire de tous, une part significative des actions viseront à amplifier le partage des connaissances et la mobilisation des citoyens.

Lancement d'une zone test agricole sur l'aire d'alimentation des captages du Porche.

Parce que la biodiversité est le meilleur allié de l'eau, la chambre d'agriculture du Cher et Bourges Plus ont répondu à un appel à projet dans le cadre du Life Biodiv'France. L'objectif ? Mettre en place une zone d'expérimentation grandeur nature cherchant à améliorer la biodiversité, en lien avec la qualité de l'eau, avec les agriculteurs. Animé par l'Agence Régionale de la Biodiversité, ce projet sera lancé en 2025 pour 7 ans.

Le renouvellement d'une conduite d'eau potable structurante à Mehun-sur-Yèvre. Au printemps 2024, une casse majeure est survenue sur une canalisation structurante dans la vallée de l'Yèvre qui permet de remplir deux châteaux d'eau. L'importante fuite d'eau a nécessité de mobiliser, pour la première fois, l'interconnexion de secours mise en service en 2023 entre Mehun-sur-Yèvre et Marmagne, le temps de la réparation. Face à l'état général dégradé de cette canalisation essentielle pour l'alimentation en eau de Mehun sur Yèvre, Bourges Plus a décidé de la remplacer. Ce chantier démarra en mai 2025 pour 6 mois.

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de Saint-Germain-du-Puy. A la suite des investigations conduites en 2024 sur les réseaux d'assainissement de Saint-Germain-du-Puy en partie unitaires, c'est-à-dire collectant à la fois les eaux usées et

les eaux pluviales, un programme d'actions sera proposé pour séparer la collecte des eaux usées et des eaux pluviales, voire déconnecter les eaux pluviales des réseaux. Cela permettra de réduire à terme la pollution qui rejoint par temps de pluie les milieux aquatiques récepteurs.

La mise en service d'aménagements sur le site de l'EPICENTRE pour protéger les marais. Afin de réduire la pollution drainée par les eaux de ruissellement, Bourges Plus a mis à profil la réappropriation du site de l'Epicentre, Boulevard de Tassigny, pour y réaliser une série d'aménagements : décanteur, noue, bassin... Ils permettront de dépolluer les eaux pluviales puis les infiltrer dans le sol, afin de renouer avec le cycle naturel de l'eau dans une approche paysagère et écologique. La 1ère série d'aménagements, réalisée avec le soutien financier du Fonds Vert, a été mise en service au printemps 2025. Une 2ème série sera réalisée à l'automne, dans le cadre d'une rénovation d'une plate-forme de stationnement.

OUVRAGES HYDRAULIQUES, PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE... DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR BOURGES PLUS AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

Les changements climatiques ont pour effet de modifier le cycle de l'eau, placé au cœur du projet de territoire. L'un des effets est d'accroître les risques d'inondation. Si la prévention des inondations a été confiée aux syndicats de rivières avec la compétence gestion des milieux aquatiques (Ge-MAPI), Bourges Plus reste un acteur important à leurs côtés.

La communauté d'agglomération a ainsi souhaité prendre en charge la gestion des 13 ouvrages hydrauliques publics existants de l'axe Yèvre sur les communes de Bourges, Berry-Bouy, Marmagne et Mehun-sur-Yèvre, à partir du 1er janvier 2025. Les seuils et pelles répartissent

l'eau entre différents usages, leur gestion est essentielle en période de crues et de sécheresse. Cette prise de compétence a été préparée en 2024 avec les communes, en appui sur un inventaire et un diagnostic du patrimoine. Elle vise à garantir une gestion cohérente et coordonnée des ouvrages d'amont en aval et à sensibiliser les propriétaires privés à la surveillance de leurs propres ouvrages.

Autre axe de développement de la solidarité intercommunale, c'est la préparation d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICs) que Bourges Plus a également engagé en 2024. Ce plan, complémentaire des plans communaux de sauvegarde, doit

contribuer à l'anticipation et à la gestion des situations de crise, organiser la réponse intercommunale au profit de toutes les communes membres, en appui sur un diagnostic de la vulnérabilité, des risques et des moyens disponibles ou à renforcer.

Ces démarches s'inscrivent plus largement dans la première phase du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), animé par l'Etablissement Public Loire avec les syndicats de rivières, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et l'Etat, pour les bassins versants de l'Yèvre, de l'Auron et du Cher. L'ambition ? Renforcer la résilience de nos territoires face aux événements climatiques...

DIRECTION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Missions de la Direction

- Piloter des actions variées visant une réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits (sensibilisation, fourniture ou prêt de matériel, campagnes d'affichage et réalisation de supports)
- Informer, accompagner les usagers dans les gestes de prévention et de tri des déchets, répondre à leurs demandes
- Assurer une collecte de qualité pour tous les déchets
- S'assurer de la bonne gestion des déchets collectés (tri, recyclage, valorisation, enfouissement)
- Optimiser le service de collecte et de traitement pour en contenir le coût
- Gérer le parc des déchèteries de manière à accueillir dans de bonnes conditions les usagers et à permettre un tri de qualité
- Piloter l'élaboration puis l'animation et le suivi de la mise en œuvre de démarches globales (Plan Climat Air Energie Territorial, labellisations Climat Air Energie et référentiel économie circulaire) relatives à la politique de transition écologique de Bourges Plus



Séminaire des élus dans le cadre du schéma directeur des énergies renouvelables

- Piloter et mettre en œuvre des dispositifs réglementaires (Plans de Prévention du Bruit sur l'Environnement, rapports annuels développement durable, bilans carbone, ...).
- Mettre directement en œuvre des actions sur les trames verte, bleue et noire, la qualité de l'air, le bruit, la sobriété, le développement durable, l'économie circulaire, l'éducation à l'environnement.
- Permettre le développement des énergies renouvelables en pilotant des projets de production d'énergie mais aussi en facilitant l'émergence de projets portés par les communes et citoyens
- Travailler pour intégrer le développement durable et la transition écologique dans les différents projets de la collectivité
- Réaliser des actions/animations en direction de la population (atlas de la biodiversité, collectifs citoyens, cadastre solaire, ...)

Actions phares 2024

Bourges Plus a candidaté et a été lauréate du label national « Territoire Engagé pour la Nature » sur la base d'un programme de 14 fiches actions sur trois ans qui se décline en trois axes :

- sur le plan urbanistique et stratégique : continuer à mieux connaître, protéger et développer la trame verte
- sur le plan opérationnel : profiter de tous les projets et politiques (Plan Vélo Intercommunal, Gestion des Eaux Pluviales, protection de la ressource en eau potable, ...) portés par l'agglomération pour y adjoindre un volet « protection de la biodiversité »
- sur le plan animation : développer l'animation pour sensibiliser et mettre en mouvement tous les acteurs du territoire sur ces sujets

Le détail de la politique relative aux trames verte et bleue fait l'objet d'un focus en page XX.

Le suivi des différentes actions inscrites dans le PCAET pour les années 2021, 2022 et 2023 a été formalisé dans l'OPEN PCAET, plateforme numérique accessible au grand public qui permettra à chacun de pouvoir prendre connaissance en détail des 155 actions et de leur niveau d'avancement. En 2024, a aussi été réalisée l'évaluation à mi-parcours du PCAET qui a permis de faire apparaître que 82 % des actions qui y sont inscrites sont engagées ou réalisées.

Pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre et les efforts faits par la collectivité en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique, ont été réalisés en 2024 :

- en copilotage avec la direction des Finances la poursuite de l'expérimentation portant sur l'analyse « climat » du budget primitif 2025 (budget vert) qui permet d'identifier les actions de

Bourges Plus qui sont favorables à la lutte contre le dérèglement climatique (création de pistes cyclables, subventions à la rénovation énergétique des habitations, ...) et celles qui ne le sont pas (artificialisation de nouveaux terrains par exemple)

- la finalisation du bilan des gaz à effet de serre émis dans le cadre de la mise en œuvre des différentes compétences de la collectivité qui a donné lieu à l'adoption d'un plan d'actions

Afin de sensibiliser les agents au dérèglement climatique tout en leur donnant la possibilité de réfléchir à des actions à mettre en œuvre pour le limiter, des ateliers « inventons nos métiers bas carbone » ont été proposés. Ils ont été suivis par 77 agents. De nouvelles sessions seront organisées en 2025.

Afin de disposer de données locales avant le choix d'un scénario pour proposer à tous les habitants une gestion séparée de leurs déchets alimentaires, des expérimentations ont été mises en place en 2023 auprès de 7 300 habitants. Elles ont porté sur des solutions variées : collecte en porte à porte, en points de regroupement, et proposition de mise à disposition de composteurs domestiques.

Le scénario retenu fin 2023 a été le suivant : le déploiement du compostage domestique pour tous les habitants disposant d'un jardin le souhaitant et la mise en place d'une collecte en points de regroupement pour les autres au moyen d'abribacs. En parallèle, il a été décidé de diminuer la fréquence de collecte des bacs verts et jaunes pour la majorité des habitants en passant à une collecte toutes les deux semaines. Cette évolution a pour objectif de limi-

ter la hausse des coûts et se justifie également car la gestion séparée des déchets alimentaires doit conduire à une diminution des quantités de déchets dans le bac vert. Il est en effet estimé que sur les 193 kg par an par habitant d'ordures ménagères résiduelles, les biodéchets représentent 58 kg sur le territoire de l'agglomération.

L'année 2024 a été consacrée :

- au déploiement du compostage domestique auprès de tous les habitants volontaires et disposant d'un jardin. Des réunions publiques ont été réalisées dans toutes les communes suivies de sessions de sensibilisation à destination des habitants. A l'issue de celles-ci, un composteur leur a été mis à disposition ainsi que différents documents
- à un travail avec les communes, les établissements publics produisant des déchets alimentaires en quantité (écoles, collèges, lycées, ...), les bailleurs sociaux pour définir les lieux d'implantation des abribacs et bacs pour les déchets alimentaires
- au remplacement des bacs jaunes pour tous les usagers le souhaitant par un bac plus grand leur permettant de stocker les

déchets d'emballage et papiers correspondant à une production de deux semaines

A compter du 27 janvier 2025, la collecte des déchets alimentaires a débuté et s'est accompagnée de la baisse de fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles (bac vert) et de la collecte sélective (bac jaune).



Campagne de communication pour le compostage des déchets alimentaires

Perspectives 2025

L'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables débutée en 2024 va se poursuivre. Son objectif est de préciser la trajectoire opérationnelle à suivre pour atteindre les objectifs fixés par le PCAET en termes de production locale d'énergies renouvelables. Cette démarche est marquée par plusieurs temps forts associant les communes, les services de la collectivité et les partenaires de

l'agglomération afin que diagnostic et programme d'actions prennent en compte les enjeux identifiés par des acteurs variés. Elle doit aboutir au choix d'une dizaine d'actions clés qui pourront porter, en fonction des choix faits, sur la géothermie, le solaire thermique et photovoltaïque, le bois énergie, le développement de réseaux de chaleur, la récupération de la chaleur fatale produite par les entreprises notamment.

En parallèle, Bourges Plus s'est engagée dans différents projets pour développer la production d'électricité solaire sur son territoire. En 2025, sont plus particulièrement prévus :

- le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments et parkings publics de l'agglomération et des communes membres intéressées pour y participer. Ces surfaces

sont proposées à la location pour des développeurs, qui y installeront des panneaux solaires photovoltaïques et les exploiteront. Ce sont ainsi près de 50 000 m² qui ont été proposés

- la réalisation d'un cadastre solaire qui sera mis à disposition de tous les acteurs du territoire. Cet outil cartographique permettra à chacun, de simuler la production de chaleur (solaire thermique) et/ou d'électricité, en équipant sa toiture de panneaux. Ce simulateur permettra également une première estimation des coûts et de la rentabilité des installations. Pour poursuivre leur projet, les usagers seront invités à se rapprocher de conseillers professionnels
- l'installation de panneaux solaires en toiture et sur parking sur le site du service de l'eau potable au Porche. D'une puissance attendue de 250 KWc, l'électricité ainsi produite devrait être autoconsommée à 90 % et permettre de couvrir 20 % des consommations du captage d'eau potable du Porche

Une dynamique d'animation collective sur le sujet de l'adaptation au changement climatique est également en cours. Un diagnostic simplifié des enjeux a été réalisé. La démarche consiste surtout dans un premier temps à identifier les actions déjà mises en œuvre par les services dans le cadre de leurs missions et à outiller tous les élus municipaux pour qu'ils puissent mettre en œuvre, dans leur commune, des actions d'adaptation au changement climatique.

En matière de biodiversité, outre les actions récurrentes, l'année 2025 devrait être marquée par le démarrage concret d'installation de gites à chauve-souris sur les maisons faisant l'objet d'un projet d'isolation par l'extérieur pour les habitants qui le souhaiteront grâce à un partenariat avec le service de l'habitat de Bourges plus et le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges.

Un guide à destination des habitants sur la trame noire et les actions à engager pour préserver les animaux nocturnes va également être publié.



Projet solaire du Porche



5 000

**COMPOSTEURS
domestiques distribués
aux habitants ayant
suivi une session de
sensibilisation**

.....

77 AGENTS

**ont suivi une session
de sensibilisation
« inventons nos
métiers bas carbone »**

.....

18 000

**BACS JAUNES
ont été livrés à des
usagers en prévision de
la baisse de fréquence
de collecte**

PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DE LA TRAME VERTE : DEUX AMBITIONS FORTES POUR BOURGES PLUS

A la fois rurale et urbaine, la communauté d'agglomération a la chance de disposer de nombreux éléments de végétation et paysagers (alignements d'arbres de voirie, parcs arborés, espaces naturels, étangs, prairies permanentes, bords de cours d'eau, réseau de haies ...) qui constituent une belle trame verte. Avoir une trame verte continue et développée est très important pour un territoire

car cela constitue de nombreux atouts :

- des lieux agréables et paisibles dans lesquels se promener,
- des paysages variés, qui contribuent à donner une image positive et attrayante, notamment pour pratiquer des activités de plein air (promenade et randonnée, cyclotourisme...)
- des espaces favorables pour accueillir de la biodiversité,

- des îlots de fraîcheur, dans lesquels se réfugier en cas de canicule,
- des zones de séquestration de carbone, pour lutter localement contre le dérèglement climatique...

Il est donc nécessaire de protéger le patrimoine existant mais aussi de le développer, notamment en créant des connections entre les éléments paysagers, de façon à créer des « corridors écologiques ».

Comment protéger la trame verte ?



Pour pouvoir protéger, il est nécessaire d'identifier préalablement et précisément ce patrimoine. Pour cela, deux études successives et complémentaires ont été réalisées en 2022 (sur les zones rurales) puis 2024 (dans les zones urbaines). Elles ont permis de cartographier l'ensemble des éléments de végétation présents sur le territoire de l'agglomération, à l'échelle parcellaire. Nous disposons ainsi d'une cartographie précise de tous les éléments paysagers, sans dis-

tinction de domanialité. De nombreux éléments paysagers avaient bien sûr déjà été identifiés et protégés dans les différents documents d'urbanisme des communes. Le travail exhaustif a néanmoins permis d'en identifier des nouveaux et de les protéger dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ainsi, il n'est plus possible, notamment pour un certain nombre d'arbres et de haies identifiés, de pouvoir les arracher sans être obligés d'en replanter.

Comment développer la trame verte ?

La Communauté d'Agglomération, de par les projets qu'elle porte, s'attache à végétaliser et planter des arbres dès qu'elle le peut :

- plantation d'arbres de voirie dans le cadre de la requalification de la zone d'activités des Danjons
- aménagement de la bande paysagère dans le quartier Lahitolle
- plantation de haies et d'arbres le long des axes du Plan Vélo Intercommunal
- plantation d'une haie et d'un bosquet sur le site de la Direction du Cycle de l'Eau, au Porche...

En 2024, afin d'inciter les communes à contribuer au développement de la trame verte du territoire, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- un accompagnement, via une prestation réalisée par Nature 18 et la Direction de l'Environnement et du Développement Durable a été mise en place pour les communes membres demandeuses : une aide méthodologique et technique, pour imaginer des

projets de plantation, a été définie permettant d'accompagner pas à pas les élus le souhaitant dans le montage de leur projet (localisation du projet, réalisation de devis, aide à la rédaction des dossiers de financement, accompagnement à la plantation...).

- des séances informatives thématiques sont organisées chaque année, à destination des élus des communes de l'agglomération. En 2024, la matinée a été consacrée au thème « quels outils fonciers et juridiques peut-on mobiliser pour développer la trame verte de son territoire ? ». Les représentants de 9 communes y ont assisté.
- une éco-conditionnalité à l'obtention des fonds de concours a été mise en place. Ainsi, pour obtenir l'ensemble de l'enveloppe allouée, chaque commune devra planter à minima un linéaire de 700 m de haies, ou équivalent végétal (bosquet, alignement d'arbres de voirie...), en un ou plusieurs projets.

Perspec-tives 2025

La méthodologie d'accompagnement mise en place en 2024 va permettre le déclenchement de plusieurs projets de plantations dans les communes de l'agglomération. Plus de 3 km de linéaires de haies seront plantés durant l'hiver 2024-2025, sur du foncier communal et d'autres projets sont déjà planifiés pour l'hiver suivant.

Par ailleurs, cet accompagnement sera reconduit, en l'étendant à la problématique de la restauration des zones humides, pour inciter les communes à engager des projets sur ces milieux fragiles, présentant des intérêts tant en matière de biodiversité que de régulation et épuration des eaux.

Photo 1 : Plantations le long de l'axe PVI Chapelle-Saint-Ursin-Bourges - Olivier CHAUSSY, Bourges Plus
Photo 2 : M. GUILLON, Mairie du Subdray - plantations au champ de la Vigne, au Subdray



DIRECTION DES ÉTUDES

- SERVICE MUTALISÉ BOURGES PLUS ET VILLE DE BOURGES -

Missions de la Cellule

La Cellule Etudes constitue au sein de Bourges Plus une ressource technique interne de conseil technique, de dessin et conception sur les domaines techniques de l'espace public, de l'aménagement, des réseaux, de la topographie et du bâtiment.

Structurée en trois services autour de cette communauté de métiers et moyens, elle agit sur mandat des directions spécialistes (Voirie/ Cycle de l'Eau/ Bâtiment / Espace Vert/ Environnement) pour mener leurs études longues et/ou corrélées à leurs problématiques.

Cartographie – Topographie

- Prestation interne et suivi des marchés externalisés de levés topographiques pour les projets des Directions

- Expertise technique et représentation de la Communauté d'Agglomération et de la Commune lors des opérations de division et/ou bornage dans le cadre de projets internes ou sur sollicitation des géomètres représentant les riverains
- Instruction des demandes d'arrêté d'alignement

- Assistance aux opérations d'inscriptions budgétaires

Études Bâtiments

- Prestation interne de maîtrise d'œuvre études (de l'esquisse aux dossiers de consultation des entreprises) des travaux de construction, de rénovation ou de réaménagements intérieurs de bâtiment
- Prestation de levés architecturaux
- Assistance aux opérations d'inscriptions budgétaires.
- Programmation architecturale, conseil

Accessibilité

- Réfèrent sur la thématique de l'accessibilité sur le patrimoine municipale et communautaire.
- Suivi de l'Agenda Programmé d'Accessibilité (Ad'AP)



Aménagement de la Place Pierre Hervier

34
Travaux
topographiques

**EN 2024, PLUS DE
9 M€**
d'estimations réalisées
en espaces publics

**ENVIRON
15 M€**
d'estimation bâtiment
réalisées en 2024

Actions phares 2024

Cartographie – Topographie :

- Mise en place d'une charte graphique simplifiée encadrant la réalisation de plans topographiques numériques et de récolements de surface
- Mise en place d'un suivi cartographique des dossiers fonciers et des prestations cartographiques

Etudes Espaces Publics

(principales études réalisées) :

- Rue Coursarlon
- Place Pierre Hervier
- Avenue des Bigarelles
- Cours Anatole France - rue Nicolas Leblanc
- Avenue d'Issoudun
- Rue d'Auron
- Sanitaire Parc des Gibjons
- Extension Parc des Gibjons

Études bâtiments

(principales études réalisées)

- Maison de santé municipale
- Groupe scolaire des Gibjons
- Ecole Maryse Bastié – Agrandissement sanitaire + salle restauration
- Élémentaire Turly et Machereaux – étanchéité
- Études démolition tribune Jean Brivot
- Locaux Nord Police Municipale
- Réfection sanitaire centre de loisirs des Millains
- Etudes d'accessibilité
- Faisabilités – Chiffrages des Investissement Annuel des Services (IAS) – BP 2024

Accessibilité

- Reprise des commissions communale et intercommunale d'accessibilité
- Demande de prorogation de l'Ad'AP pour 3 ans
- Préparation d'une manifestation pour les 20 ans de la loi du 11 février 2005



Aménagement de l'avenue d'Issoudun



Centre municipal de santé

Perspectives 2025

Cartographie – Topographie :

- Mise en place d'un outil de contrôle automatisé de la conformité des plans
- Reclassification des répertoires de la base plan Cellule Etudes, contrôle de l'intégration de toutes les données archivées.
- Process de contrôle et de collecte des plans des récolements. (Voirie-Bati-Réseaux).

Etudes Espaces Publics – Réseaux :

- Acquisition d'un logiciel métier 3D MENSURA
- Étude de la requalification de la route de Saint Michel
- Étude de la requalification de la rue Moyenne – Square Louis XI
- Étude du plan vélo sur l'Avenue de Saint Amand et sur la route de la Charité
- Étude de la création d'une voie ZAC du Sancerrois
- Étude du boulevard Chanzy
- Étude chemin des Pelles Basses - Liaison Douce
- Étude place Cothenet

Études bâtiments

- Acquisition d'un logiciel métier 3D REVIT pour inclure les BIM sur les projets
- Bâtiment Foch – Réhabilitation du bâtiment
- Archives municipales et intercommunales – Extension du Bâtiment
- École Cour Chertier – réhabilitation globale
- École Pressavois – réhabilitation globale
- Office du Tourisme – Restructuration dans le cadre de BCEC 2028
- Pavillon d'Auron - Travaux BCEC 2028
- Études des travaux dans le cadre de l'Ad'AP

Accessibilité

- Demande de la prorogation du délai de l'Ad'AP jusqu'en Mars 2028
- Commission communale et intercommunale d'accessibilité
- Organisation d'une manifestation pour les 20 ans de la loi du 11 février 2005
- Lancement d'une campagne de travaux d'accessibilité sur les écoles

DIRECTION DES BÂTIMENTS

Missions de la Direction

La Direction des Bâtiments a pour mission d'assurer la conduite des travaux relatifs à l'entretien et au développement du patrimoine bâti de la Ville et de Bourges Plus (plus de 300 bâtiments (284 Ville + 19 Bourges Plus). Cette mission comprend :

- La participation et/ou la conduite de l'élaboration des programmes de travaux
- L'élaboration des documents techniques, dans le cadre des marchés de travaux contractés avec les entreprises intervenantes
- Le suivi des travaux confiés aux entreprises ou aux personnels de l'atelier des bâtiments et les opérations de réception
- La gestion des énergies, des installations de chauffage/ventilation/climatisation
- La recherche d'économies sur les dépenses de chauffage, d'électricité et d'eau, et la proposition d'améliorations des performances énergétiques et environnementales des bâtiments
- Gestion des travaux de sécurité dans les bâtiments :

- préparation et participation aux commissions de sécurité
- réalisation des travaux de mise en conformité
- Réalisation des travaux définis dans l'agenda d'accessibilité programmé des bâtiments
- Conduite des opérations bâimentaires en lien avec le projet BCEC 2028
- Gestion de la maintenance préventive et de la maintenance curative des équipements techniques
- Gestion des contrôles d'accès et des installations anti-intrusion et de vidéoprotection dans les bâtiments
- Gestion du patrimoine amiante des bâtiments

"La Direction des Bâtiments a pour mission d'assurer la conduite des travaux relatifs à l'entretien et au développement du patrimoine bâti de la Ville et de Bourges Plus"

En € TTC	2023		2024	
	Ville	Bourges Plus	Ville	Bourges Plus
Montant annuel de mandatement des crédits d'investissement et de fonctionnement	10 747 k€	3 882 k€	10 747 k€	3 882 k€
Montant moyen annuel par bâtiment des crédits de fonctionnement pour la maintenance	3 932 k€	12 253 k€	3 541 k€	12 253 k€
Consommation annuelle en électricité et chauffage des bâtiments	22 622 231 kWh	1 261 647 kWh	21 040 841 kWh	1 389 768 kWh

Actions phares 2024

AGGLOMÉRATION

- Passage du réseau du chauffage urbain sur la zone Lahitolle
- Fin des travaux de l'ENSA
- ZAC Lahitolle : travaux de dépollution et démolition des bâtiments phase 3
- Début de la construction complexe sportif Lahitolle
- Etude pour la réhabilitation de la Maison de l'Agglomération
- Raccordement au Chauffage Urbain de l'IMEP

VILLE

- Extension du réseau de Chauffage Urbain,
- Remplacement de chaudière : Muséum, Palais d'Auron,
- Réalisation du Schéma Directeur Energie
- Travaux de Mise en conformité incendie de l'Hôtel de Ville (phase 1 - isolement coupe-feu)
- Poursuite du plan école d'amélioration des bâtiments scolaires :
 - groupe scolaire Paul Arnault
 - groupe scolaire Pressavois
 - agrandissement des sanitaires et du restaurant Maryse Bastié
- Réfection de la couverture de l'Hôtel Lallement
- Sécurisation de la structure porteuse de la Halle Saint-Bonnet (phase 1 – étaiement)
- Début des travaux du Centre Municipal de Santé

Perspectives 2025

AGGLOMÉRATION

- Raccordement au Chauffage Urbain du gymnase sur la zone Lahitolle
- Réalisation du Schéma Directeur Energie
- Début des travaux de transformation de la Maison de l'Agglomération
- Réalisation du Schéma Directeur Immobilier
- Réhabilitation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage des 4 Vents

VILLE

- Mise en place du Schéma Directeur Energie
- Remplacement des Centrales de Traitement d'Air (CTA) de l'Hôtel de Ville
- Construction du Centre de Santé
- Travaux de mise en conformité incendie de l'Hôtel de Ville (phase 2 - désenfumage + détection incendie + local poubelle)
- Conception et réalisation de travaux de confortement de la Halle Saint-Bonnet
- Réalisation du Schéma Directeur Immobilier
- Travaux Ecole Paul Arnault
- Etudes et programmes pour Bourges Capitale Européenne de la Culture
- Fin des travaux restaurant et sanitaires école Maryse Bastié
- Travaux sanitaires Centre de Loisirs des Millains



DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC URBAIN

Missions de la Direction



Chemin de la Prairie – Bourges

La direction de l'Espace Public Urbain a en charge la voirie, mais également l'aménagement des espaces publics en général, aussi bien en travaux qu'en études pour certaines d'entre elles, aussi bien dans sa composante entretien que dans celle liée à la rénovation et à la requalification. C'est une direction mutualisée partiellement. En effet, seul le service voirie-travaux neufs est mutualisé, ce qui représente une douzaine d'agents. Une cinquantaine d'agents de la direction sont affectés à des missions uniquement Ville de Bourges. Les agents mutualisés assurent d'une part les missions de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage d'opérations de voirie dans les zones

d'activités et sur les voiries d'intérêt communautaires. Ils ont également pour mission d'organiser l'entretien des zones d'activités en matière de propreté, d'entretien des espaces verts, de la maintenance de la signalisation et de l'éclairage public quand cet entretien n'est pas effectué par les communes dont une partie du personnel est mis à disposition de l'Agglomération.

Enfin, la direction Espace Public Urbain est fréquemment sollicitée par d'autres directions sur tout ce qui est lié au domaine public et aux travaux de voirie sur les projets dont elles ont la maîtrise d'ouvrage (service aménagement, direction mobilités, direction de l'environnement), sur des projets

aussi variés que le Schéma Directeur d'Aménagement d'Aglobus, le PVI (Plan Vélo Intercommunal) ou bien encore le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) ou les travaux sur les déchèteries.

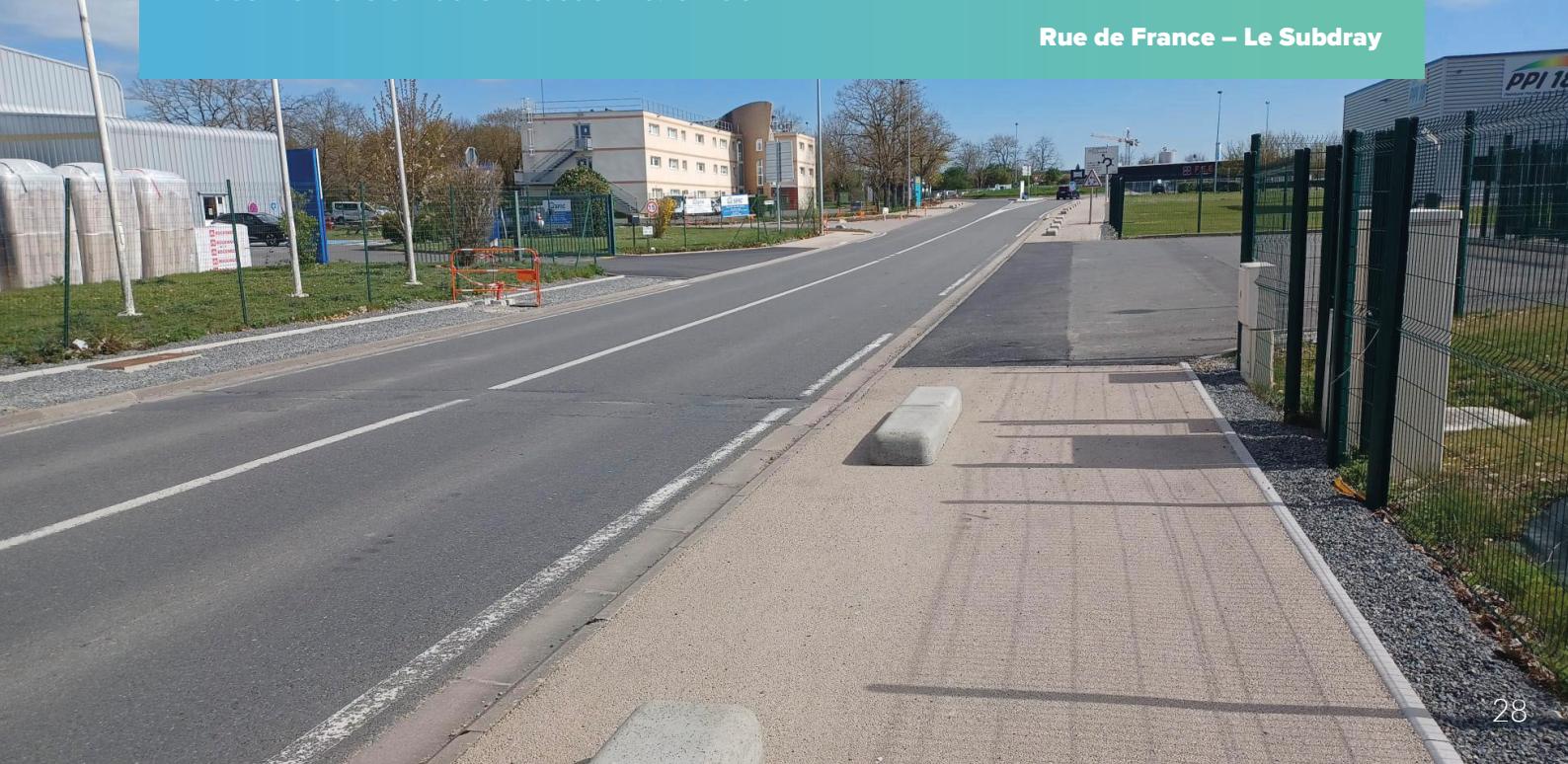
1,8 M€
Montant des
mandatements en
investissement 2023

.....
12 KM
Linéaire de
Voirie d'Intérêt
Communautaire
au 31/12/2024

Actions phares 2024

- Au titre de la compétence économie, la communauté d'Agglomération entretient les voiries des zones d'activité économiques. A ce titre, en 2024, d'importants travaux de restructuration de la chaussée ont été menés dans la zone d'activités économique du Paradis à Mehun-sur-Yèvre. Ces travaux devraient être complétés en 2025 par la rénovation des trottoirs et la modernisation de l'éclairage public.
- Autres zones d'activité ayant fait l'objet de travaux, la zone de l'Aéroport à Bourges et plus particulièrement la rue Didier Daurat ainsi que la rue de France et un cheminement piéton rue Jean Monnet sur la zone du César au Subdray. A noter sur la rue de France, l'utilisation de techniques alternatives aux matériaux classiques avec l'emploi d'enrobés clairs drainant, afin de préserver la ressource en eau par infiltration des eaux météoriques dans les sols et lutter contre les îlots de chaleur.
- 2024 a également vu la fin des travaux de voirie du boulevard Joffre combiné avec des aménagements cyclables du PVI. Ce boulevard a fait l'objet de travaux très qualitatifs, avec notamment des trottoirs en béton désactivé. Un ac- compagnement de la Ville de Bourges a permis également une rénovation complète de l'éclairage public, désormais en leds, ce qui apporte une touche supplémentaire de modernité à ce boulevard.
- L'aménagement du chemin de la Prairie a également été réalisé en 2024, redonnant confort et sécurité, non seulement aux employés de la toute nouvelle station d'épuration, mais également aux utilisateurs du foyer des jeunes travailleurs situé en extrémité de voie.
- L'aménagement de la place Hervier a enfin été initié par l'Agglomération en 2024. Il s'agit d'un carrefour emblématique de Bourges pour lequel plusieurs projets se sont succédés depuis de nombreuses années et qui se concrétise maintenant.
- A noter enfin le transfert de nouvelles voiries dans la compétence de l'Agglomération en lien avec l'ambitieux projet de Bus à Haut Niveau de Service, à savoir : la route d'Issoudun à Bourges, les voiries autour de la gare SNCF de Bourges ainsi que le carrefour de Pignoux, toujours dans la ville centre.

Rue de France – Le Subdray





Zone d'Activités du Paradis à Mehun-sur-Yèvre – Bourges

Perspectives 2025

- 2025 verra la finalisation et la concrétisation de la requalification de la place Hervier. Modification complète de la physionomie de ce carrefour qui fonctionnera désormais sous forme d'un quasi double giratoire, ou giratoire allongé, et qui devrait nettement en améliorer la sécurité et l'esthétique. Fin des travaux estimée au printemps 2025.
- La rue de Pignoux, dont l'aménagement de surface est prévu en 2026, devrait préalablement faire l'objet de nouveaux travaux préparatoires en 2025, en particulier sur l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Une première tranche de travaux consistant à aménager une voie douce le long de la voie dans l'enceinte de Lahitolle devrait être initiée à l'automne avec en corollaire, l'arasement du mur qui longe la voie à l'instar de ce qui a été fait dans le haut de la rue de Pignoux et rue de la Salle d'Armes.
- 2025 devrait voir égale-

ment se concrétiser, en matière de voirie, de nouveaux transferts de voirie communale en lien, en partie, avec le transfert de plusieurs routes départementales vers les communes. L'Agglomération verra ainsi sa compétence voirie élargie, dès 2025 sur l'avenue de la Prospective à Bourges.

"La sortie du péage autoroutier sur le giratoire de la rocade devrait être élargie à deux voies pour une meilleure fluidité."

• Première conséquence du transfert des voiries liées au BHNS, le démarrage prévu dès le printemps 2025 de l'aménagement de la route d'Issoudun entre le giratoire Julien Mamet et la rue Charles Durand. Le projet se veut là encore très qualitatif, avec beaucoup de plantations, une infiltration maximale des eaux de pluie et des matériaux de couleur claire. Un budget de près de 3M€ devrait y être

consacré, à partager entre plusieurs financeurs dont l'Agglomération, Agglobus et la Ville de Bourges.

- Initialement prévu en 2019, la sortie du péage autoroutier sur le giratoire de la rocade devrait être élargie à deux voies pour une meilleure fluidité. Ce projet devrait vraisemblablement se concrétiser en 2025. Il précédera, à plus long terme, la création, en 2028/2029 d'une nouvelle bretelle permettant de rejoindre plus directement la route d'Issoudun en venant de Paris. Ce projet, plus lourd, est financé par VINCI, concessionnaire autoroutier, l'Agglomération de Bourges, le Département du Cher et la Communauté de communes de FERCHER.
- En 2025, la création d'une nouvelle aire de co-voiturage est également prévue dans le secteur nord de la Ville de Bourges, à Asnières-lès-Bourges, près du cimetière, sur la route de Paris.

DIRECTION DES MOBILITÉS

Missions de la Direction

La direction des mobilités créée en juillet 2023 pilote l'ensemble des services de mobilités et de transports pour le compte de Bourges Plus mais aussi d'AggloBus. Elle définit les grandes orientations en matière de transports collectifs, d'infrastructures et de développement de nouvelles formes de mobilité. Elle conçoit ainsi une offre de mobilité cohérente et performante comme alternative au « tout voiture » et accompagne les différents acteurs du territoire dans la mise en place et la promotion de ces politiques de mobilités.

Pour le compte de l'agglo-mération, elle a pour objectif de favoriser la pratique du vélo, en tant que mobilité décarbonée :

- infrastructures ou équipements prévus au Plan Vélo Intercommunal pour permettre aux usagers de se déplacer en toute sécurité,
- intermodalité entre le vélo et les autres modes de déplacement,
- dans le champ des services, accompagnement financier des particuliers qui souhaitent acquérir un vélo.

La réalisation d'un plan vélo intercommunal constitue l'une des missions majeures de la direction. Adopté en 2016, le plan vélo de Bourges Plus prévoit la création de



17 liaisons cyclables d'intérêt communautaire à aménager. Il s'articule avec le schéma régional des vélos-routes et voies vertes (V46 « Cœur de France à Vélo » et V48 « Méridienne à Vélo »). Il dessert en priorité les zones d'activités et les équipements scolaires, emprunte les ceintures de boulevards et les principales pénétrantes de Bourges et relie les communes du territoire notamment via le Canal de Berry.

Par ailleurs, la direction étend progressivement ses missions à la sensibilisation de nouveaux publics et à l'animation sur la thématique des mobilités alternatives et notamment du vélo.



**5,5 KMS
D'AMÉNAGEMENTS
CYCLABLES**
réalisés en 2024 pour
un montant de plus de
2,3 millions d'euros

.....
243

DOSSIERS
d'aide à l'achat d'un vélo
subventionnés à hauteur
de 48 866 €

Actions phares 2024

Les itinéraires cyclables réalisés et inaugurés :

- rue René Hanriot à Trouy (650 m par sens) : création d'une piste cyclable avec plateau ralentisseur au niveau de la rue Marcel Pagnol
- Plaimpied – Canal de Berry (250 m par sens) : création d'une piste traversant le parc de la mairie en contrebas de l'abbatiale pour relier le canal au moyen d'une passerelle enjambant le contre-fossé du canal
- Carrefour rue Nicolas Leblanc – cour Anatole France à Bourges : réduction du gabarit de chaussée et intégration d'aménagements cyclables ainsi que passage en zone 30
- Liaison Marmagne / Berry-Bouy : aménagements de zone 30, réalisation d'une voie verte de plus de 500 m de long et réfection du cheminement piéton existant d'1,5m de large
- Liaison Canal de Berry / La Chapelle Saint-Ursin (1 750 m par sens) : création d'une voie verte de 3m de large sur le tracé d'un chemin agricole et végétalisation d'une bande latérale supplémentaire de 2m de large. Il se poursuit par 1900 m d'itinéraire en axe partagé
- Boulevard Joffre à Bourges : création de bandes cyclables de 1,35m de largeur, accompagnées d'une bande d'empotierage de 0,50 m

Les itinéraires cyclables mis en travaux en 2024 :

- Itinéraire route de Berry-Bouy à Saint-Doulchard : création d'une voie verte rue des Rivages, le long de la voie ferrée et de bandes cyclables pour le franchissement du passage à niveau et à l'extrémité sud de l'avenue Henri Debord ainsi que réglementation zone 30 des quartiers environnants
- Pont Supérieur à Bourges : création

d'aménagements sécurisés pour les piétons et les cycles en réduisant la largeur de chaque voie automobile, et en récupérant notamment l'espace occupé par le terre-plein central

- Liaison Saint-Just – Canal de Berry : création en première phase d'une voie verte de 180m reliant le canal à l'espace loisirs intégrant l'accompagnement végétal
- Liaison chemin de Villeneuve – La Chapelle Saint-Ursin : création d'une voie verte de 1200m de long et de 3 mètres de large avec passage en zone 30 des quartiers à chaque extrémité
- Place Hervier à Bourges : création d'un aménagement cyclable bidirectionnel sur le pourtour de la place ainsi qu'au centre pour limiter les détours tant pour les cyclistes que pour les piétons. Les aménagements cyclables ont une largeur de 3m excepté sur l'amorce du boulevard Auger dont le gabarit ne permet pas un aménagement cyclable de plus de 2,5m
- Rue Barbès à Bourges : création d'une piste cyclable bidirectionnelle implantée côté ouest de l'axe. Cette piste cyclable et le trottoir de cheminement qui la borde sont séparés de la chaussée par une bande alternant plantation d'arbres et stationnement longitudinal

Le début de l'année 2024 a aussi été marqué par la mise en service de 2 abris vélos sécurisés en gare de Bourges d'une capacité totale de 80 places. Ils sont équipés pour permettre la recharge de vélos électriques. Une station de réparation est disponible à proximité. Leur gestion a été confiée à AggloBus.

Le dispositif d'aide à l'achat vélo s'est poursuivi en 2024. L'aide est soumise à des conditions de ressources et à l'obli-

gation d'acheter son vélo, neuf ou d'occasion, chez un vendeur de l'agglomération. Un prix maximal d'achat du matériel a été fixé. Pour l'année 2024, ce sont ainsi 243 dossiers qui ont été aidés pour l'achat d'un vélo classique, électrique ou cargo pour un montant total de 48 866 € de subventions distribuées.

Bourges Plus développe également une politique d'accompagnement au changement des pratiques. L'application Géo-vélo a été déployée pour accompagner les cyclistes dans leurs déplacements quotidiens ou de loisirs. L'outil a différentes utilités :

- affiner la cartographie cyclable du territoire y compris en mobilisant les usagers
- offrir un calculateur d'itinéraire fiable
- proposer des challenges mensuels et des balades à vélo sur le territoire

Il permet à l'agglomération de constituer et d'animer une communauté d'usagers.

L'agglomération a été présente pour évoquer les solutions de mobilité sur diffé-

rents évènements qui ont marqué l'année 2024 comme la « Faites de l'écologie » en mai, le Village des Mobilités en septembre, La fête de Lahitolle pour l'intégration des nouveaux étudiants en septembre, entre autres.



Perspectives 2025

L'année 2025 sera marquée par le renouvellement de la stratégie en matière de politique cyclable. En effet, le Plan Vélo Intercommunal de l'agglomération, adopté il y a 8 ans voit la plupart de ses itinéraires aujourd'hui réalisés ou en travaux. Parallèlement, les aménagements portés par les communes, le syndicat du canal de Berry et le département du Cher rendent aujourd'hui la pratique du vélo plus sûre et plus visible.

Le développement du vélo sur

le territoire bénéficie de plus du développement progressif des services : aide à l'achat, location, stationnement sécurisé.

Le travail qui s'engage a pour objectif de compléter cette approche et d'identifier un Plan Vélo de Territoire regroupant les actions à porter par les différents acteurs volontaires (communes, agglomération, syndicat de transport, département...) sur les différents champs de la politique cyclable : les infrastructures, les services, la promotion de l'usage du vélo.



DIRECTION AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT FONCIER ET POLITIQUE DE LA VILLE

Missions de la Direction

Le service aménagement urbain assure la maîtrise d'ouvrage, en régie ou déléguée, d'opérations d'aménagement complexes. Le service met en place toutes les actions nécessaires à la réalisation d'un projet urbain (des études préalables, à l'évaluation, en passant par la phase travaux) en mobilisant l'ensemble des ressources nécessaires (interne ou externes).

Le service Foncier contribue à l'élaboration d'une politique foncière à long terme, définit et met en œuvre des procédures foncières adaptées, suit les procédures d'acquisition/cession, gère le domaine public et privé, assure la gestion du droit de préemption et du droit

de priorité. Il renseigne également les administrés sur le cadastre de la Ville de Bourges.

Le service politique de la ville est un service communautaire qui anime avec les services de l'Etat, le Contrat de Ville sur les deux quartiers politique de la ville de l'agglomération : Chancellerie Gibjoncs Moulon et Val d'Auron (9 700 habitants, 40 % du logement social de l'agglomération). Il anime les dispositifs contractuels de l'Etat (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), insertion, action sociale ...), coordonne et anime, avec les services de l'Etat, les appels à projets de la politique de la ville et pilote le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain Chancellerie Gibjoncs Moulon.

Urbain Chancellerie Gibjoncs Moulon.

Le Secteur Gestion Financière est chargé de la mise en œuvre des stratégies financières, de la traduction budgétaire et comptable des opérations portées par les directions de la DGA.

2,175 MILLIONS D'€ de subvention obtenue auprès de l'ANCT dans le cadre du PTZC (plan de transformation des zones commerciales)



Inauguration de l'EBC



114 PERSONNES PRIVÉES D'EMPLOI rencontrées en 2024 dans le cadre de la mission Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

1503 DÉCLARATIONS d'intention d'aliéner traitées en 2024

Actions phares 2024

- Lahitolle : poursuite et fin des travaux de dépollution ; démarrage des travaux d'espaces publics par les réseaux et démarrage des travaux de construction du complexe sportif universitaire
 - Secteur du Moutet: démarrage des études d'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur la modification du dossier de ZAC
 - Fin de l'étude de pré-opérationnelle de composition urbaine et de faisabilité sur le secteur du Bois de Givray à Trouy
 - Livraison de la place Cujas
 - Etudes de conception de l'extension du Parc Paysager des Gibjons, dans le secteur NPNRU de Bourges
 - Acquisition par voie de préemption dans le cadre de la préservation de la ressource en Eau ; ZAE du Porche – Plaimpied Givaudins
 - Acquisition par voie de préemption par celle Les Distracts à Saint-Germain du Puy pour la réalisation d'un bouclage de voirie dans le cadre de la requalification de la ZAE Charité Sancerrois
 - Acquisition de l'ancien centre commercial Turly
 - Commercialisation des lots de la tranche 2 Lahitolle ; implantation CCI, Link city, WEST FINANCES
 - Contractualisation Marais des Plantons
 - Contractualisation L'Epicentre
 - Contrat de Ville - Engagements quartiers 2030 : Signature du nouveau contrat ville actant 4 grands enjeux (promouvoir une qualité de vie résidentielle, en faire des territoires d'émancipation, vecteur d'emploi, permettre un meilleur accès aux droits et aux services)
 - Mission territoire zéro chômeur de longue durée : deux nouvelles étapes importantes franchies : Réception du décret du conseil d'Etat (en avril 2024) actant l'habilitation du territoire et ouverture de l'EBE = Bosser Ensemble Sur le Territoire (BEST) en aout 2024 qui a accueilli ces premiers salariés (17 à ce jour)
- NPNRU :
- entrée en phase opérationnelle des opérations sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bourges
 - lancement de la Concession d'Aménagement, Cap Nord : rachat de certains locaux de Cap Nord par la ville
 - projet de restructuration : lauréat du plan de transformation des zones commerciales piloté par la Direction Générale des Entreprises (DGE), l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)
 - démarrage des travaux du centre de santé municipal

Perspectives 2025

- Poursuite des travaux d'aménagement des espaces publics de la phase 3 de Lahitolle et de la construction du complexe sportif universitaire
- Etude de conception, menée en interne, pour le réaménagement de la rue Moyenne et du square Louis XI
- Démarrage des travaux de l'extension du Parc Paysager des Gibjons.
- Acquisition INSPE Lahitolle pour aménagement ruban vert
- Préparation de l'avenant 2 à la convention NPNRU
- TZCLD (territoire zéro chômeur de longue durée) : conforter l'expérimentation dans sa phase opérationnelle
- Contrat de Ville : renforcer les coopérations par enjeux

DIRECTION HABITAT

Missions de la Direction

- **Information conseil du public** sur la rénovation de l'habitat au sein de la maison de l'habitat et du cœur de ville

- **Accompagnement du public** dans le montage des dossiers de demandes d'aides à l'amélioration de l'habitat

- **Instruction des aides financières** pour la réhabilitation des aides à l'amélioration de l'habitat privé et pour la construction de nouveaux logements sociaux.

3713
CONTACTS

d'habitants avec la maison de l'habitat courant
2024

203

NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX

financés dont 141 à Bourges, 35 à Saint Germain du Puy et 27 à Trouy et 120 logements rénovés (113 sur Bourges et 7 à Saint Just)

Actions phares 2024

- Organisation d'un « apero reno » en Mai 2024 pour permettre aux candidats à la rénovation de leurs logements de rencontrer dans un même espace tous les conseillers de la rénovation
- Mise à l'étude d'un Pacte Territorial, convention de financement avec l'Agence nationale d'Amélioration de l'Habitat, appelée à remplacer les opérations programmées d'amélioration de l'habitat
- Rencontre avec les agences immobilières sur les actions de remise sur le marché des logements vacants après un travail de recensement opéré avec les communes
- Elaboration concerté avec les communes d'une convention de gestion en flux des logements sociaux réservés pour le compte des communes et de l'agglomération

Perspectives 2025

- Mise en place du nouveau Pacte Territorial pour la rénovation de l'habitat
- Programmation du financement de nouveaux logements sociaux sur les communes
- Mise en place de contrat de mixité sociale avec les communes où le parc de logements sociaux est déficitaire.
- Travaux de réhabilitation de l'aire de passage des gens du voyage des 4 vents à Bourges

DIRECTION HABITAT ET URBANISME DURABLE / PLAN LOCAL D'URBANISME

Missions de la Direction

Planification de l'urbanisme au service du territoire et des communes.

**1 710
HECTARES
PROTÉGÉS**
soit 4,1 % du territoire intercommunal

**4,1 KM
LINÉAIRE
COMMERCIAL
PROTÉGÉ**

Actions phares 2024

- Modification n°2 du PLUi afin de permettre le développement d'une activité agrivoltaïque et de la protection du captage d'eau potable (St-Just).
- Modification n°1 de droit commun du PLU de Mehun-sur-Yèvre afin d'actualiser le document d'urbanisme existant pour faciliter les actes de construction de la commune et de s'inscrire dans une démarche de réduction des surfaces urbanisables.
- Modification n°3 du PLUi a été engagé pour :
 - permettre la poursuite du développement d'activité industrielle tout en accentuant la politique de protection des espaces boisés et de tram verte du territoire (Le Subdry et La Chapelle-Saint-Ursin) ;
 - poursuivre la mobilisation en faveur du photovoltaïque en remobilisant une friche polluée (Bourges) ;
 - créer une nouvelle zone dédiée au développement d'hébergement touristique (Bourges) ;
 - identifier des linéaires commerciaux qui viennent conforter des lignes de commerces en interdisant le changement de destination des locaux commerciaux existants (Bourges, Marmagne, Mehun-sur-Yèvre, La Chapelle-Saint-Ursin, Trouy et St-Germain-du-Puy).

Perspectives 2025

Trois nouvelles modifications sont engagées qui porteront sur :

- Le développement des énergies renouvelables afin de faire évoluer les documents d'urbanisme par rapport au cadre législatif et réglementaire (modifications de droit commun n°4 du PLUi et n° 2 du PLU de Mehun-sur-Yèvre) ;
- La requalification de la zone d'aménagement Charité-Sancerrois (Bourges et St-Germain-du-Puy) qui fait suite à l'étude de faisabilité et de programmation urbaine lancée en décembre 2022 sur la zone et du futur passage du Bus Haut Niveau de Service (BHNS) (modification n°5 du PLUi) ;
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) (modifications de droit commun n°6 du PLUi et n° 3 du PLU de Mehun-sur-Yèvre).

DIRECTION HABITAT ET URBANISME DURABLE / BATI DURABLE

Missions de la Direction

La mission bâti durable, s'inscrit en transversalité dans la Direction Habitat et Urbanisme Durable, afin d'orienter les démarches de construction et de rénovation des bâtiments et particulièrement de l'habitat vers une approche qui intègre davantage les enjeux socio-environnementaux à la nécessité de décarbonation du territoire. Elle se traduit par des actions techniques et opérationnelles, ainsi que par un gros volet d'actions de sensibilisation, information et mobilisation des acteurs (en particulier du bâtiment).

**25
VISITES
PRÉALABLES¹
pour 9 rénovations Basse Consommation**

**260 000
KWH/ ANNUEL
ÉCONOMISÉS¹**

**26
ANIMATIONS²**

¹ 25 visites préalables (15 à Bourges, 5 à St-Doulchard, 2 à St-Germain du Puy, 1 à la Chapelle St-Ursin, 1 à Mehun sur Yèvre, 1 à St-just) pour 9 rénovations Basses Consommation (7 à Bourges, une à St-Doulchard, une à St Germain du Puy) engagées par les groupements d'artisans des réseaux énergie'nov (Dorémi ou Echobat), représentant un prévisionnel de plus de 260 000 KWh/annuel de gain énergétique.

² 26 événements ou animations grand public et professionnels (dont 2 formations sur la construction en chanvre, l'une ayant eu lieu à Mehun sur Yèvre). Parmi ces événements, plusieurs balades thermographiques ont été menées :

- une à La Chapelle St-Ursin,
- une à Morthomiers,
- une à Annoix,
- une dans le quartier Pailissy Barbottes à Bourges
- une en copropriété (Charlet) à Bourges. Bourges plus a également participé à « Ville à Joie » à Arçay.



Balade thermographique à Morthomiers le 1er février 2024, avec le concours de l'ALEC 18.

Actions phares 2024

L'année 2024 a été marquée par un nombre exceptionnel d'animations en faveur du grand public et des professionnels du bâtiment. Une partie significative de ces évènements a été consacrée au développement d'une filière sur le chanvre-bâtiment.

Cette filière basée sur une production agricole locale et respectueuse de la ressource en eau douce de l'agglomération et qui stocke le carbone, nécessite un débouché local pour développer une approche en circuit court. Le chanvre offrant des qualités hygrothermiques exceptionnelles et une diversité d'applications pour le bâtiment, apporte une réponse toute trouvée pour la rénovation de l'habitat. Encore, faut-il le faire découvrir. C'est pourquoi Bourges Plus, s'est entourée de partenaires du secteur bâtiment (Envirobat, Echobat, Dorémi, Consulaires, CAUE, UNSFA, FFB, CAPEB...) pour initier des actions de sensibilisation,

découverte et mise en œuvre du chanvre dans les projets.

On retiendra la journée de sensibilisation du 16 avril, animée par Envirobat Centre et Saint-Astier, auprès d'élus, institutions, entreprises, fournisseurs, artisans et agriculteurs au pôle de formation bâti-énergie de Lahitolle (40 personnes environ), suivi de nombreuses autres actions dans l'année (colloque, visites, témoignages...).

Parmi celles-ci, deux formations ont de nouveau pu être mises en place, avec Echobat Développement, Construire en Chanvre, Saint-Astier, le Pôle de formation bâti-énergie et la Fabrique des Arts de Mehun/Yèvre, auprès d'artisans et de maîtres d'œuvre. L'objectif était de développer une appropriation des techniques chaux-chanvre par des professionnels locaux (artisans et maîtres d'œuvre), pour répondre aux besoins de rénovation à venir.



Une salle pleine à craquer au pôle de formation bâti énergie – lors de la journée de démonstration chaux chanvre du 16 avril 2024

Perspectives 2025

La dynamique de développement de la filière chanvre doit se poursuivre avec de nouveaux évènements :

L'accueil de l'assemblée générale nationale de l'association « Construire en Chanvre » devrait pouvoir se faire à Bourges en juin 2025. Ce sera l'occasion d'un formidable coup de projecteur médiatique sur le matériau chanvre et ses usages possibles dans le bâtiment.

La sensibilisation va se poursuivre également autour des techniciens de collectivités (formation INET), des élus et des professionnels (rencontre des représentants de la filière bâtiment), autour des projets de rénovation/construction des bâtiments publics (retours d'expériences, exemplarité), mais également du grand public dans le cadre de la politique de rénovation énergétique de Bourges Plus avec du conseil et des encouragements financiers en faveur des éco-matériaux.

Les formations auprès des professionnels doivent également se poursuivre afin de diffuser davantage ce savoir-faire autour du Béton de chanvre, des enduits chaux-chanvre ou de la fibre.

Pour cela Bourges Plus appuie la filière et mobilise des experts et profession-

nels pour l'enrichir (réseaux éco-artisans, organismes de formation, enseignement scolaire, auto-constructeurs et témoins, distributeurs et producteurs).

Sur la thématique énergétique, 2025 sera l'occasion de tester à grande échelle la thermographie par drone de maisons, via l'intervention d'un prestataire. Fin 2024 deux copropriétés ont fait l'objet de survols à titre de tests à Bourges, en 2025 ce seront le Subdry et Berry Bouy qui bénéficieront de survols.

Formation en mode chantier école sur les enduits chaux chanvre avec des artisans à la Fabrique des Arts à Mehun sur Yèvre, les 8 et 9 octobre 2024



SERVICE CONTRACTUALISATION

Missions de la Direction

- Etablir et assurer le suivi de contrats financiers avec des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département)
- Mettre en œuvre le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, le Contrat de ville Centre (Conseil Département du Cher) ainsi que le Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE).
- S'assurer d'une synergie avec les services supports (finances Ville de Bourges et Agglomération) ainsi qu'accompagner au mieux les porteurs de projets pour favoriser la compréhension des dispositifs contractuels en vue de la qualité des projets émergents du territoire.



Actions phares 2024

- Rédaction de la convention annuelle financière CRTE 2024-2025 pour l'agglomération de Bourges
- Maquettage du CRST 2025-2028

Perspectives 2025

- Clôture du CRST 2018-2024, rédaction et approbation du nouveau CRST 2025-2028
- Rédaction de la convention financière CRTE 2025-2026

230
PROJETS
accompagnés au titre
du CRST 2018-2024

.....
Un taux de
consommation
du CRST de
99%
.....

Accompagnement des
17 COMMUNES
de l'agglomération pour
la rédaction du CRST
2025-2028

SERVICE OBSERVATOIRE URBAIN

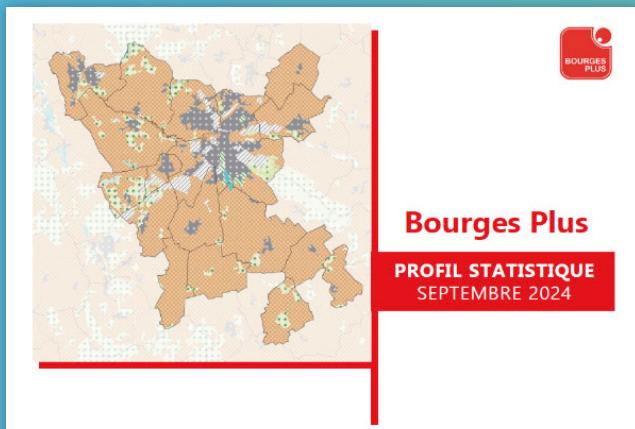
Missions du service

Constituer un outil de connaissance partagée, au service de la prise de décision

- Produire des informations sur le territoire
- Rendre visibles et compréhensibles ces informations

Actions phares 2024

- Réalisation d'un nouveau portrait de territoire
- Créations infographiques de promotion du vélo
- Diagnostic quantitatif pour le nouveau Contrat de ville 2024-2030



Perspectives 2025

- Création de fiches synthétiques relatives aux filières économiques de l'agglomération
- Mise à jour d'indicateurs économiques
- Création d'un guide sur la pratique du vélo



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ATTRACTIVITÉ

Missions de la Direction

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », BOURGES PLUS s'est donnée pour enjeux prioritaires de renforcer l'attractivité du territoire et son dynamisme, de créer les conditions optimales pour l'accueil et le développement des entreprises et de favoriser l'innovation, l'entreprenariat et l'enseignement supérieur.

Renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire dans le contexte du titre de capitale européenne 2028 est une priorité qui ne peut prendre appui que sur une dynamique économique forte et sans cesse renouvelée. Créer un environnement favorable à l'implantation et au développement des entreprises, structurer et développer une offre foncière et immobilière large et adaptée, encourager l'entreprenariat, affirmer un espace de confiance pour les investisseurs, renforcer les domaines d'excellence (défense, tourisme, numérique, industries culturelles et créatives, bioéconomie) et détecter de nouvelles filières transversales



Petit déjeuner entreprenariat (Maison Craft)

porteuses d'emploi (l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire), organiser les compétences dont ont besoin les entreprises, sont autant de pistes de travail quotidien qu'il faut ériger en stratégie d'actions collaboratives avec l'ensemble des partenaires économiques, académiques, institutionnels, associatifs concernés.

Pour ce faire, la direction s'est dotée d'une nouvelle stratégie et d'une nouvelle organisation au travers de 5 services, à destination de tous les acteurs économiques de l'agglomération de Bourges Plus :

- Développement et accompagnement
- Compétences et formation
- Attractivité et rayonnement
- Transition
- Support administratif

**19 433
ENTREPRISES
au sein de
l'agglomération**

**1039
ENTREPRISES
installées sur les 1200
hectares des 29 zones
d'activités**

**15
DOSSIERS
d'aide à l'implantation
commerciale validés**

Actions phares 2024

Développement économique

Accompagnement à la création d'entreprise :

- 1^{ère} participation de Bourges Plus au forum Créo'boost dédié à la création/reprise d'entreprise en qualité de coorganisateur (317 participants).
- Installation de 7 nouvelles entités au sein de la pépinière d'entreprise Lahitolle.

Soutien au commerce :

- Accompagnement de 56 commerçants dans leur projet d'ouverture, de développement ou de reprise d'activités.

Animation des zones d'activités :

- 140 participants ont pris part aux petits déjeuners entrepreneurat, réalisés en partenariat avec le club d'entreprise BeSud. Cela a permis aux entreprises d'identifier les compétences de la direction comme facilitateur et fédérateur de leurs besoins et mettre en place des synergies d'acteurs.
- Etat des lieux des ZA avec les services de Bourges Plus et BeSud.

Défense :

- Lancement de la 3^{ème} édition du concours Defstart.

Attractivité foncière :

- Première édition du séminaire des investisseurs qui s'est tenue en octobre 2024. Objectif : promotion de l'offre foncière, sensibiliser les acteurs économiques aux besoins d'investissements privés dans la collectivité, principalement en vue de l'échéance de la capitale européenne de la culture 2028.

Territoire d'industrie :

- Mobilisation des développeurs économiques des 6 territoires partenaires et 1 entreprise du territoire (LGB à Mehun) a été lauréat du dispositif de financement d'Etat : Rebond industriel.

Defstart (Eurosatory, Paris)



Enseignement supérieur

Le Campus Lahitolle, un pôle universitaire en mutation :

- Construction du complexe sportif Lahitolle, livraison du bâtiment au premier semestre 2026
- Installation du Campus du Cher CCI : emménagement prévu en mai 2025
- Organisation du premier Uni'fest en septembre 2024 destinés à tous les étudiants de l'Agglomération

Perspectives :

- L'accompagnement mis en place en janvier 2024 à l'IMEP et les modifications que cela a entraîné, a permis une augmentation du nombre d'inscrits.
- De nouvelles propositions de formation sont prévues pour 2025.

Tourisme

• Préparation de BCEC2028, avec la création du groupe de travail hôtellerie, création du groupe de travail Air BnB, Benchmark, lancement du travail de rénovation de l'Office de Tourisme ...

• Développement du Vélo-Tourisme (adhésion au Comité d'Itinéraire Cœur de France à Vélo), organisation de rencontres dans les communes sur l'impact économique du vélo-tourisme.

• Cofinancement de la valorisation du mobilier et de l'église Notre Dame du Subdray et de la halte vélo-touristique de Mehun-sur-Yèvre grâce aux fonds de concours touristique.

Attractivité

- Mise en place d'un pack d'accompagnement entreprises et talents. L'idée est d'accompagner les salariés des entreprises dans leur mobilité professionnelle et faciliter leur installation au travers de ce pack accueil 360°
- Administratif : en partenariat avec nos partenaires (préfecture, Dev'up, Région, Business France, banques, CAF, Sécurité sociale...)
- Logement : recherche de biens immobiliers à l'achat ou en location, conseils et démarches simplifiées en partenariat avec les agences immobilières locales
- Emploi : aide à la recherche d'emploi pour les conjoints et conjointes ; mises en relations locales, diffusion de CV (entreprises, acteurs de l'emploi). Mise en place d'une commission emploi compétence
- Petite enfance et scolarité : accompagnement des familles dans leurs démarches administratives pour la recherche d'établissement scolaire et périscolaire (mode de garde, inscription dans les écoles...)
- Vie pratique : découverte et visite du territoire, présentation des offres associative, culturelle, sportive et de mobilité, aide à la création d'un réseau local et d'événements d'intégration
- Première soirée d'accueil des nouvelles entreprises sur le territoire : « BIENVENUE ».

Perspectives 2025

- Renforcement de la dynamique d'animation territoriale à destination des acteurs économiques et des étudiants
- Nouvelle identité de la direction du développement économique, touristique, enseignement supérieur et attractivité, accompagnée du lancement de la nouvelle lettre d'information économique
- Montée en puissance des ateliers destinés aux porteurs de projets étendus aux chefs d'entreprises, amélioration de la communication (mise en place d'une communication régulière de la pépinière afin d'obtenir plus d'engagements)
- Mise en place d'un parcours entreprenariat en partenariat avec les acteurs du ter-

ritoire accompagnant les créateurs

- Recensement des friches et des fonciers économiques des zones d'activité
- Création d'un observatoire de l'immobilier d'entreprise et du foncier économique afin de suivre les évolutions du marché, en volume de transactions et valeur financière. Cet observatoire a pour objectif de servir d'outil de mesure, d'analyse et de pilotage pour les acteurs publics et privés.
- Inauguration du nouvel espace dédié au Campus connecté. Le projet a été de fournir un lieu adapté pour les études supérieures à distance (licence, master, BTS, DU...) en faveur d'étudiants à faibles revenus ou présentant un handicap,

mais aussi permettre aux futurs étudiants de préparer un DAEU. Ce site offre un accompagnement individualisé et personnalisé aux étudiants

• Augmentation du nombre d'inscrits à l'IMEP grâce à la communication sur les nouveaux objectifs du PAS (Dispositif « Parcours d'Accompagnement Stratégique » qui s'inscrit dans Trans'Formation, dispositif lui-même qui s'inscrit dans le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences).

Affirmer Bourges Vie Nouvelle comme une marque de territoire incontournable en structurant son identité graphique et en définissant un positionnement marketing clair. Une boîte à outils sera mise à disposition des em-

ployeurs locaux pour renforcer l'attractivité du territoire.

Bourges Vie Nouvelle déployera une stratégie ambitieuse :

- au service des entreprises (outil d'attractivité)
- au service de son rayonnement et sa promotion international en termes de visibilité et d'attractivité

L'objectif étant d'attirer des investisseurs, des entreprises et des talents, contribuant ainsi à dynamiser l'économie locale. Porte d'entrée pour les entreprises hors territoire, le pack accompagnement est destiné aux entreprises exogènes afin de faciliter leur installation sur le territoire (informations sur les avantages fiscaux, les aides, les infrastructures disponibles, ainsi que des mises en relation avec des acteurs locaux...)

- Dans le cadre de la mission "Bourges, Capitale Européenne 2028", la direction du développement économique va initier la création d'un label qualité destiné à accompagner les acteurs

économiques locaux (commerçants, hôteliers, restaurateurs). Ce dispositif visera à renforcer l'attractivité du territoire en agissant sur l'amélioration de l'accueil et des services, la montée en compétences en langues étrangères, l'intégration des circuits courts et de l'approvisionnement local, et le développement de projets favorisant l'attractivité en partenariat avec Berry Tourisme.

"La direction du développement économique va initier la création d'un label qualité destiné à accompagner les acteurs économiques locaux "

- La restructuration du club d'entreprise Malipro insufflera une nouvelle dynamique économique au sein des zones d'activités Malitorne et Prospective. Cette initiative permettra à Bourges Plus de disposer

d'un interlocuteur unique, facilitant la détection des besoins et l'accompagnement des projets des entreprises de ces deux zones stratégiques.

- Assises du commerce, artisanat et tourisme : préparation d'un événement qui rassemblera commerçants, artisans, hôteliers, acteurs du service touristique et acteurs économiques afin de leur présenter l'impact et les enjeux de BCEC pour leur activité économique et co-construire une réponse aux besoins en matière de formation et de nouveaux modèles économiques résilients.
- Signature d'une convention de partenariat avec les agences immobilières dans l'objectif de formaliser une coopération autour d'actions mutualisées (revue de projets, échanges d'informations, collecte de données pour alimenter l'observatoire de l'immobilier d'entreprise et du foncier économique.



SERVICE ARCHÉOLOGIE



Acteur de proximité, le service Archéologie est garant d'une haute expertise territoriale et permet d'anticiper les projets immobiliers publics et privés. L'ancre territorial et les connaissances des agents garantissent une bonne réactivité opérationnelle.

• **Conseiller et accompagner** les aménageurs au fil de la procédure d'archéologie préventive pour les opérations de diagnostic et de fouille

• **Étudier, analyser et conserver** l'ensemble des données collectées lors des opérations de terrain, afin de replacer chaque site archéologique dans son contexte culturel, historique et géogra-

phique, enrichissant ainsi nos connaissances des sociétés à travers les âges

- **Contribuer à valoriser** le patrimoine archéologique auprès de la communauté scientifique, des scolaires et du grand public

- **Concourir à la formation** des futures générations d'archéologues en accueillant des stagiaires et en encadrant des étudiants

- **Sensibiliser le public** à la conservation du patrimoine archéologique en tant que bien précieux et non renouvelable pour l'humanité



8

DIAGNOSTICS

1

FOUILLE

7

ACTIONS DE MÉDIATION auprès du public

Actions phares 2024

En 2024, le service Archéologie a accompagné huit dossiers d'aménagement en réalisant autant de diagnostics répartis sur le territoire de l'agglomération. Ces opérations ont contribué à mettre au jour les vestiges d'une villa gallo-romaine sur la commune de Bourges, d'une nécropole celtique à Plaimpied-Givaudins et d'un cimetière médiéval et moderne à Saint-Doulchard aux abords de l'église.

Sur la place Cujas, l'aménagement d'un réservoir d'eaux pluviales a conduit le Préfet de Région à prescrire une fouille préventive sur une emprise de 110 m², localisée à l'angle de la rue Michel-Servet et Edouard-Branly. De la fin janvier à la mi-août, les archéologues ont ainsi travaillé au sein d'un blindage, afin de fouiller en sécurité une importante densité de vestiges. Les plus anciens concernent les âges des métaux et l'époque antique, mais la majorité de la stratigraphie est attribuée aux époques médiévale et moderne pour lesquelles ont été identifiées des caves et arrière-cours d'anciens bâtiments démolis dans les années 70. Ce chantier a été ouvert à la visite lors des Journées européennes de l'Archéologie.



Fouille du réservoir des eaux pluviales de la place Cujas.

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses actions de médiation scientifique, afin de fêter le quarantième anniversaire de la création du service Archéologie. Pour l'occasion, une plaquette a été éditée et des journées portes ouvertes ont été organisées lors des Journées européennes du Patrimoine (JEP).

La création d'un escape game a également permis au public de se mettre dans la peau d'une équipe d'archéologues pour découvrir la tête d'une statue féminine découverte en 2017 sur le chantier des pentes de Seraucourt à Bourges. Cette animation a remporté un vif succès lors de la fête des sciences et des Journées Européennes du Patrimoine. Des conférences ont également été animées par des archéologues aux Archives départementales dans le cadre de l'exposition « Le dernier voyage : passer de vie à trépas du Moyen Âge à nos jours », mais aussi dans la salle des fêtes de la commune de Vasselay pour présenter les résultats d'une fouille conduite sur la rocade nord de Bourges en 2023.

Le service Archéologie a également coorganisé avec la DRAC Centre-Val de Loire les Journées archéologiques de la région Centre-Val de Loire, qui se sont tenues à Bourges les 8 et 9 mars à la Maison de la culture.

Enfin, le projet « Mémoire en capsule » qui a mobilisé les élèves du collège du Grand-Meaulnes dans le cadre de la cité éducative a emporté en 2024 le prix de l'innovation lors du concours national « Notre EAC en 360 secondes » : <https://www.youtube.com/watch?v=DCcaRRdnXhw>



Perspectives 2025

- Accompagner les projets Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 et notamment l'aménagement d'un Pôle d'échange multimodal à la gare de Bourges, mais aussi la création de la Maison de l'agglomération
 - Engager une étude de faisabilité pour la création d'un Centre de conservation mutualisé visant à regrouper sur le site d'Esprit 1 le service communautaire d'archéologie, les réserves des musées de Bourges et une partie du fonds des archives municipales et communautaires. Ce projet est essentiel pour métamorphoser l'offre muséale et créer une véritable communauté des musées du territoire et des services culturels.
- "L'objectif est de rendre nos institutions plus inclusives, créatives et innovantes pour valoriser le patrimoine visible et enfoui."***



SERVICE ARCHIVES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Missions de la Direction

Les Archives ont pour mission de garantir l'archivage de l'ensemble des documents produits et reçus (tant en papier qu'en numérique) par les services de Bourges Plus, de la Ville de Bourges et du CCAS.

Dans cet objectif elles conseillent les services producteurs, collectent les documents, les classent, en assurent la conservation ou l'élimination et surtout les communiquent et les mettent en valeur.

Elles sont donc à la fois service support en interne mais également acteur culturel. Elles sont ouvertes gratuitement et sur inscription à toutes et tous deux jours par semaine pour la consultation des archives dans le respect des règles de communicabilité. Elles organisent également des actions de valorisation du patrimoine archivistique (ateliers, portes ouvertes, expositions).

En plus de ces missions principales, le service peut également accueillir les archives d'associations, d'entreprises ou de particuliers ; cela afin d'offrir aux chercheurs une vision plus large de l'histoire du territoire berruyer et de son agglomération.

120
MÈTRES
LINÉAIRES
en papier et 296 Go
d'archives numériques
versées

.....

870
CÔTES
D'ARCHIVES
consultées par le public
en 182 séances de travail
en salle de lecture

.....

216
JEUNES
de moins de 18 ans ont
participé aux ateliers
proposés par le service



Actions phares 2024

Archivage électronique

En production depuis la fin 2023 le système d'archivage électronique SAMBA (Système d'Archivage Mutualisé Bourges et Agglomération) a intégré en versement automatique 13 193 fichiers des flux comptables et des transmissions des actes en Préfecture. Les diagnostics numériques pour résorber l'arriéré des fichiers bureautiques se sont poursuivis.

Accompagnement des services producteurs

Afin d'aider les services municipaux et communautaires à préparer l'archivage de leurs dossiers, plusieurs fiches pratiques ont été diffusées sur l'Intranet et une formation généraliste a été proposée en fin d'année 2024. Devant son succès elle sera renouvelée en 2025.

Concertation citoyenne et lien avec la recherche

Fort de l'expérimentation de l'année précédente, un nouveau groupe de travail s'est réuni autour des critères de tri à appliquer aux dossiers de contentieux et de sinistres. Les échanges ont abouti à la rédaction d'une fiche de sélection qui a été validée par le directeur des Archives départementales en début d'année 2025. Cette deuxième session réussie permet d'envisager la pérennisation du dispositif qui sera reconduit chaque année.

L'année 2024 a également été l'année d'expérimentation de l'attribution d'une bourse d'aide à la recherche. Le lauréat de cette première édition, Maxime Bourbonnais, effectue un travail sur l'histoire du commerce du sucre à Bourges au XVIIIe siècle.

Entrée par voie extraordinaire

Deux conventions de dons d'archives importantes ont été signées en septembre 2024. La première concerne les archives de l'association BCEC28 ; ainsi le fonds sera récupéré au fil de l'eau, classé et conservé par les Archives municipales et communautaires de Bourges. Une archiviste a été spécialement recrutée par Bourges Plus pour cette prise en charge. L'association Antre-Peaux a fait don des fonds d'archives d'Emmetrop et Bandits-Mages ; classés sur la fin d'année 2024 c'est ainsi plus de 20 ml de documents présentant l'histoire de ces structures culturelles importantes de la vie berruyère qui sont maintenant accessibles au public et chercheurs.

Valorisation des fonds d'archives

A l'occasion de cette année olympique, les Archives en partenariat avec la Direction des sports et plusieurs clubs sportifs berruyers ont proposé une exposition mettant en avant les archives qui permettraient d'écrire une histoire du sport à Bourges. La mémoire des 7 clubs partenaires était également mise à l'honneur. Le service a poursuivi ses actions en direction des scolaires en participant notamment à un concours d'éloquence organisé dans le cadre du dispositif « Cités éducatives ».

Un nouveau format d'atelier découverte à destination du grand public a été expérimenté et sera reconduit en 2025.

Perspectives 2025

• Collecter et classer les fonds d'archives de la candidature de Bourges au titre Capitale européenne de la culture. En plus des fonds papier et numériques de l'association et des services de la Ville et de Bourges Plus, les Archives en partenariat avec la direction de la Communication et un sociologue de l'Université de Tours vont enclencher un travail de collecte de témoignages oraux des acteurs principaux qui ont porté cette candidature.

• Poursuivre l'accompagnement des services producteurs.

Ce travail est nécessaire afin de pouvoir collecter de façon efficace les documents d'aujourd'hui qui deviendront le patrimoine de demain.

• Poursuivre les actions de valorisation des archives. Que ce soit par la réalisation d'atelier, d'animation d'un groupe de travail citoyen, ou la poursuite du soutien à la recherche l'objectifs du service est de mettre en avant l'intérêt et la richesse et des fonds conservés. Cette année les Archives vous proposeront un programme sur le thème : 4 baguettes pour le prix d'une. Au menu : le pain, la musique, l'autorité et les sources autour de promenades urbaines, de conférences, de concerts et de deux expositions.



DIRECTION DE LA MÉDIATION

Missions de la Direction

Le Médiateur Territorial a pour mission de traiter à l'amiable les litiges entre les usagers (particuliers, entreprises, associations, administrations, etc.) et les services.

Il intervient dans tous les domaines de l'action municipale ou communautaire, à l'exception de :

- l'attribution de subventions
- l'attribution et l'exécution de marchés publics

Lorsque la demande ne relève pas de ses compétences, le Médiateur oriente les requérants vers ses homologues ou vers un interlocuteur plus approprié, assurant ainsi une réponse adaptée à chaque situation.

Chaque année, le Médiateur présente un rapport d'activité qui peut inclure des propositions pour améliorer le fonctionnement de l'Administration.

L'équipe de la médiation se compose du Médiateur, assisté d'une adjointe, travaillant ensemble pour garantir une médiation efficace et équitable.

Chiffres clés

203
DÉMANDES
TRAITÉES
soit plus de 500 contacts
avec les requérants (une
hausse de 10% vs 2023)

38%
DES DEMANDES
PORTENT SUR
L'EAU
et 7,4 % concernent
l'assainissement

139
SAISINES
relevant de la
compétences du
médiateur
(64 exclues)

11
DOSSIERS
ont été présentés à la
Commission Eau
portant sur des problématiques
telles que les fuites non
éligibles à la réglementation
WARSMANN. Tous les dossiers
ont été retenus pour bénéficier
d'un dégrèvement.

Les 64 requêtes ne relevant pas de la compétence du médiateur ont été redirigées vers les instances spécialisées appropriées, telles que les conciliateurs de justice, le Délégué du Défenseur des Droits, ou d'autres organismes compétents pouvant apporter une réponse adéquate aux préoccupations des requérants.

Actions phares 2024

Mise en place de permanences au sein des mairies annexes de Bourges

En juin, nous avons renforcé notre proximité avec les usagers en instaurant une permanence de médiation dans les mairies annexes de Bourges (Val d'Auron, Asnières, Chancellerie) une fois par mois. Cette initiative vise à faciliter l'accès des citoyens à la médiation pour résoudre leurs litiges avec la ville ou l'agglomération, sans avoir à se déplacer loin de chez eux.

Ces permanences offrent un accompagnement personnalisé, permettant aux citoyens d'obtenir des conseils et des solutions amiables. Pour informer le public, des flyers et des affiches ont été distribués dans les mairies annexes et sur les écrans interactifs. De plus, un article dans le Berry Républicain et Les Nouvelles de Bourges a annoncé cette initiative.

Mise en place des correspondants du médiateur

Depuis l'année dernière, nous travaillons activement sur la mise en place des correspondants du médiateur au sein des différentes communes de l'agglomération. Des correspondants du médiateur ont été désignés dans plusieurs communes pour assurer la liaison avec le médiateur. En octobre, une réunion a été organisée pour préciser leurs rôles et responsabilités. Une charte de collaboration a été signée pour formaliser les engagements mutuels. Des cartes de visite personnalisées et un livret sur la médiation et contacts utiles leur ont été remis.

Mise à jour de la page dédiée à la Médiation sur le site de Bourges Plus et de la Ville de Bourges

La page sur la médiation du site de Bourges Plus a été mise à jour pour en améliorer l'accessibilité et la clarté. Elle présente de manière détaillée le rôle essentiel de la médiation, son indépendance et son impartialité, ainsi que les moyens de contacter le médiateur. Cette actualisation aide les usagers à comprendre comment la médiation peut résoudre les conflits de manière constructive. De plus, la page est désormais accessible directement depuis la page d'accueil du site.

Journées d'accès au droit

La Direction de la Médiation a participé pour la deuxième fois aux Journées d'Accès au Droit, qui se sont tenues les 22 et 24 mai à Bourges. L'événement a permis aux citoyens de bénéficier de consultations juridiques gratuites avec divers professionnels, tels que des avocats, notaires et médiateurs, favorisant ainsi une meilleure compréhension de leurs droits. Ces journées ont souligné l'importance d'une justice de proximité et le rôle essentiel de la médiation dans la résolution des conflits.

Perspectives 2025



Congrès international de toutes les médiations du 12 au 14 mars 2025 à Angers

Nous serons présents à la troisième édition du Congrès international de toutes les médiations, qui se tiendra à Angers du 12 au 14 mars 2025. Cet événement, organisé en partenariat avec l'Association Nationale des Médiateurs des Collectivités Territoriales et Angers Loire Métropole, bénéficiera du Haut Patronage du Président de la République.

Charles Collin, médiateur territorial de la Ville et de l'Agglomération de Bourges et vice-président de l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT), modérera la table ronde intitulée « Développer la médiation pour prévenir et apaiser les conflits dans la vie publique ».

Les relations entre les citoyens et les administrations sont souvent marquées par des incompréhensions, des frustrations ou des litiges. Qu'il s'agisse de démarches complexes, de décisions perçues comme injustes ou de délais excessifs, ces tensions peuvent fragiliser la confiance entre les usagers et les institutions publiques. Dans ce contexte, la médiation se présente comme un outil précieux pour prévenir et résoudre ces conflits. En

favorisant le dialogue, l'écoute active et la recherche de solutions mutuellement satisfaisantes, la médiation permet d'humaniser les relations administratives et de renforcer le lien de confiance entre les citoyens et les services publics. Mais comment intégrer la médiation dans les interactions avec les administrations, et quels en sont les impacts concrets sur la qualité du service public ? Cette réflexion propose d'explorer les bénéfices, les défis et les moyens de mettre en œuvre une approche médiatrice dans ce domaine essentiel.

Un nouveau format d'atelier découverte à destination du grand public a été expérimenté et sera reconduit en 2025.

Parmi les intervenants, on compte :

- **Patrick de Carolis**, maire de la ville d'Arles, France.
- **Francis Polizzi**, premier vice-président du Tribunal administratif de Montreuil (2018-2024), France.
- **Gerardo Carballo Martinez**, directeur exécutif de l'Institut Européen de Médiation et Ethique Publique, avocat, médiateur, arbitre et docteur en droit administratif, ex-conseiller auprès du Défenseur du Peuple pendant plus de vingt ans, Espagne.
- **Hélène de Kovachich**, ancienne membre et présidente du Tribunal Administratif du Québec (2006-2022), médiatrice et avocate, Canada.

LE CRT : CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

Un service du CCAS de Bourges à l'intention de l'ensemble
des habitants de l'agglomération

La mission du CRT recouvre deux volets :

Volet 1

actions collectives à destination des seniors, de leur entourage et des professionnels de terrain sur Bourges et son agglomération, avec pour objectifs :

- Favoriser l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants
- Apporter un appui aux professionnels

Volet 2

proposer une alternative à une entrée en établissement avec une prise en charge personnalisée.

- Le CRT coordonne les professionnels intervenant au domicile. Il ne se substitue pas aux aides déjà en place mais agit en collaboration avec les autres professionnels. Il complète et s'appuie sur les dispositifs existants.
- Il assure un suivi des parcours de vie et aide aux démarches administratives, à l'accès aux soins etc...
- Il permet la sécurisation du domicile 24h/24 et 7j/7 avec une astreinte en cas de besoin, une téléassistance, la mise en place de matériels adaptés comme de la domotique avec par exemple un capteur de frigo, des verres connectés – pour le suivi de la nutrition et de l'hydratation, un bouton GPS pour la sécurité extérieure...

30
PLACES

Le CRT est agréé pour 30 places dans le cadre du volet 2

En ce qui concerne le Volet 1, il n'y a pas de limite de places, toutes les actions étant destinées aux personnes âgées de plus de 60 ans, ainsi qu'aux aidants et aux professionnels du secteur

Secteur d'intervention :
Agglomération de Bourges



Evolutions

L'équipe a poursuivi le développement de moyens de communication pour accroître sa visibilité, a organisé des rencontres avec de futurs partenaires et a élaboré des outils destinés à améliorer la prise en charge des bénéficiaires.

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée d'une psychologue et d'une Conseillère en économie sociale et familiale

L'équipe du CRT s'est donc étoffée durant cette année 2024, elle comprend :

- **Infirmière coordinatrice (1 ETP)**
- **Assistante sociale (1 ETP)**
- **Ergothérapeute (0.5 ETP)**
- **Infirmière (0.5 ETP)**
- **Conseillère en Economie Sociale et Familiale (0.4 ETP)**
- **Psychologue (0.45 %)**
- **Médecin coordinateur (0.2 ETP)**
- **Secrétaire (0.5 ETP)**

En raison de l'activité croissante du service, il a été décidé de recruter une Assistante en Soins Gérontologiques et d'augmenter le temps de travail de l'ergothérapeute à 70 % début 2025.

Le CRT a débuté ses premières prises en charge en février 2024.

Les astreintes ont débuté courant mai 2024 en collaboration avec l'association AiderlaVie, le CCAS de Mehun-sur-Yèvre et le service d'Hospitalisation à Domicile du centre hospitalier Jacques Cœur afin d'assurer une astreinte 7jours/7, 24h/24 et de limiter les passages aux urgences quand cela est possible/

Dans le cadre du Volet 1, un programme d'actions pour la Semaine Bleue a été élaboré en collaboration avec des partenaires internes et externes au CCAS.

Des rencontres ont été organisées avec des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), des Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) et des EHPAD, publics ou privés à but non lucratif. L'objectif de ces échanges était de recenser les besoins des professionnels afin de leur proposer des actions et des ateliers visant à améliorer leurs pratiques.

Un programme est en cours d'élaboration.

Actions phares 2024



22/03

Inauguration du Centre de Ressources Territorial

SEPT.

Courant septembre : phases de sélections pour un concours culinaire avec des épreuves en binôme intergénérationnel dans 4 communes de l'Agglomération de Bourges. (Saint Germain du puy, Trouy, Plaimpied-Givaudins, Bourges)

OCT.

Semaine Bleue du 30 septembre au 6 octobre 2024

- Exposition de « l'histoire des Jeux Olympiques à travers les âges » en partenariat avec l'EHPAD de Taillegrain et le CDOS. (Bourges)
- Marche Bleue : marche intergénérationnelle avec une animation autour de l'Eco pâturage en partenariat avec une école d'Asnières les Bourges.
- Ciné-débat autour du film « Les Vieux » de Claus Drexel au CGR de Bourges en partenariat avec les Petits Frères des Pauvres.
- Marche découverte avec l'Entente des Marcheurs de Trouy.
- Marche Santé avec animation et quizz santé en collaboration avec MUTUALE, la FRAPS et le CDOS à Marmagne.
- Finale du Concours culinaire à la Villa Monin en partenariat avec l'association Caramel
- Marche Botanique animée par Frédérique Thelinge (Saint Germain du Puy)
- Découverte de la marche Afghane animée par Catherine Poirier (Saint Doulchard)
- Projection du film « La promesse de l'aîdant » en partenariat avec l'AGIRC ARRCO suivi d'un forum aidant en présence de différentes associations autour de l'aîdant.

NOV.

Journée des aidants en collaborations avec le CCAS de Mehun sur Yèvre. Diffusion du même film que lors de la semaine Bleue « La promesse de l'aîdant » avec la participation de différentes associations autour des aidants.

DEC.

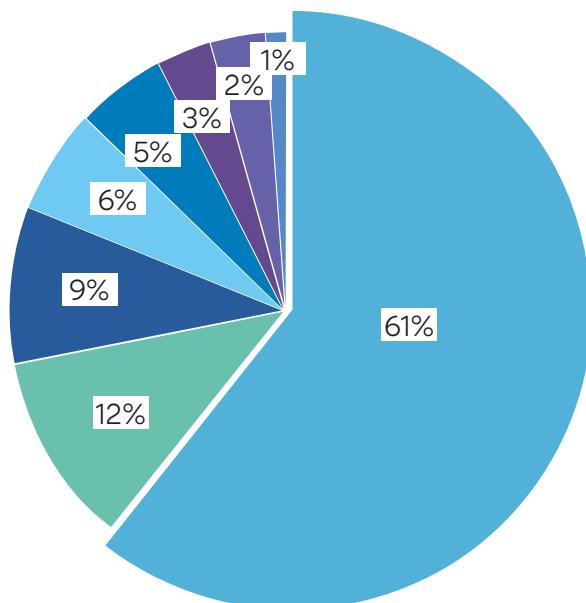
Participation à la journée « Montre ton métier du domicile » organisée par le Conseil Départemental et France travail afin de promouvoir les métiers du domicile auprès des professionnels mais aussi du public et des demandeurs d'emploi.

Les chiffres

Au cours de l'année 2024, le CRT a reçu 96 demandes. 26 seniors ont intégré le dispositif. Les 70 autres demandes concernaient des personnes ne remplissant pas les critères d'admission du CRT ou pour lesquelles un simple conseil ou une orientation vers des partenaires a suffi. Les demandes de prise en charge proviennent principalement du service social du Centre Hospitalier Jacques Cœur, des mairies, des élus, des CCAS et du service d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) du Conseil Départemental.

Répartition des demandes sur l'Agglomération

Bourges	Mehun sur Yèvre
Saint Doulchard	La Chapelle St Ursin
Marmagne	Saint Germain du Puy
Trouy	Plaimpied



3

LES SERVICES SUPPORTS

Les services supports constituent le socle opérationnel de Bourges Plus. Ils assurent le bon fonctionnement interne de l'établissement en accompagnant l'ensemble des directions dans leurs missions : gestion administrative, finances, ressources humaines, communication, informatique et logistique. Leur rôle est essentiel pour garantir l'efficacité, la coordination et la qualité des actions menées sur le territoire, tout en permettant aux équipes opérationnelles de se concentrer pleinement sur le développement économique et l'attractivité de l'agglomération.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'INNOVATION MANAGERIALE

Missions de la Direction

Les missions de la Direction des Ressources Humaines et de l'Innovation Managériale : des fonctions ressources au service des besoins des trois collectivités.

La Direction des Ressources humaines a en charge la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de ressources humaines des trois collectivités : recrutement, formation et développement des compétences, mobilités, gestion de la carrière, des rémunérations et des retraites, santé et sécurité au travail, action sociale, temps de travail, accompagnement des parcours professionnels, discipline, pilotage et projets.

L'articulation de ces politiques est pensée autour d'enjeux stratégiques tels que le renforcement de l'accompagnement des parcours professionnels et des mobilités et le pilotage de la masse salariale dans un contexte permanent de maîtrise budgétaire pesant sur les collectivités.

Il convient en effet de prendre en considération des contraintes multifactorielles telles que les transformations des métiers, des techniques et l'évolution des besoins des directions et des agents qui leur sont rattachés pour l'exécution des missions, ainsi que l'allongement des durées de carrière et l'usure professionnelle.

2205
c'est le nombre moyen de payes réalisées chaque mois pour l'ensemble des 3 Collectivités : 594 pour Bourges Plus, 206 pour le CCAS et 1405 pour la Ville, tous statuts confondus

.....

215
c'est le nombre de recrutements réalisés uniquement sur emplois permanents en 2024



Actions phares 2024

La Ville, le CCAS et la Communauté d'Agglomération de Bourges poursuivent leur démarche de dynamisation et de modernisation de l'organisation de leur politique de gestion des ressources humaines axée sur la prise en compte de toutes les dimensions de leur organisation et des attentes des collaborateurs. L'année 2024 a été marquée par la concrétisation de nombreux projets

- En termes de rémunération, plusieurs projets majeurs en faveur des agents ont été mis en place pour l'ensemble des personnels quels que soient leurs statuts, tels que la définition d'un cadre de revalorisation triennale du traitement indiciaire des agents contractuels, le déploiement du règlement du RIFSEEP intégrant la définition d'un cadre d'attribution de la prime d'intérim et de la prime pour les formateurs internes, la refonte des barèmes du complément indemnitaire annuel, la mise en place d'un cadre de rémunération pour les médecins du centre de santé, ainsi que la refonte du régime indemnitaire de la police municipale. La réalisation de ces projets permet désormais une meilleure visibilité et cohérence pour l'ensemble des agents et encadrants de la collectivité et a renforcé l'attractivité de nos organisations et leur bonne structuration.
- Au CCAS, plusieurs actions en faveur des agents ont pu être développées sur ce même volet agissant directement sur l'attractivité de nos métiers et la bonne gestion des personnels : mise en place du bonus attractivité pour les établissements d'accueil du jeune enfant, exoné-

ration de cotisation des aides à domicile, déprécarisation des aides à domicile et passage vers la filière sociale, notamment.

Ces travaux s'accompagnent de la poursuite du travail sur les charges sociales et la récupération des indemnités journalières, ainsi que de l'adhésion à France Travail pour la Ville qui jusqu'alors était en auto-assurance.

• Dans le cadre de la politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, un nouveau plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle a vu le jour en 2024, poursuivant ainsi les efforts des 3 collectivités. La Ville et l'Agglomération ont également publié leur index égalité professionnelle pour objectiver les écarts salariaux entre leurs agents masculins et féminins, mettant ainsi en avant, au regard des résultats, les bonnes pratiques de nos collectivités.

"Un guide des avantages sociaux a été publié afin de porter à la connaissance de chaque agent les prestations d'action dont il peut bénéficier de la part de l'employeur, en complément de celles mises en place par le Comité des œuvres sociales et culturelles."



• Dans l'objectif de l'amélioration des conditions de travail et de la cohésion, les collectivités ont travaillé à la mise en place de nouveaux dispositifs. Un guide des avantages sociaux a été publié afin de porter à la connaissance de chaque agent les prestations d'action dont il peut bénéficier de la part de l'employeur, en complément de celles mises en place par le Comité des œuvres sociales et culturelles. L'expérimentation des animaux de compagnie sur le lieu de

travail a débuté et montre dès à présent des effets bénéfiques sur les ambiances et collectifs de travail. Les journées de cohésion, mises en place à titre expérimental en 2023, ont été pérennisées et donnent pleinement satisfaction, dans l'objectif d'offrir des moments de cohésion dans les collectifs de travail. Afin d'accompagner les encadrants dans l'organisation de ces journées, mais aussi d'offrir un cadre à chacun, un guide des journées de cohésion a vu le jour.

791

c'est le nombre d'agents suivis par le service psychosocial (action social, psycho-social et logement)

84 031 000 €

c'est la masse salariale (frais de personnels) engagée sur les 6 budgets Ville et Bourges Plus pilotés par la DRHIM

Perspectives 2025

- Refonte de la nouvelle bonification indiciaire
- Guide du recrutement non discriminatoire
- Refonte de la convention avec le CCAS
- Mise en place d'un plan de formation
- Dématérialisation des arrêtés et modernisation du logiciel de gestion de personnel
- Refonte de la procédure de violence au travail
- Refonte des logements de fonction
- Mise en place de la charte des mobilités professionnelles
- Autorisation spéciale d'absence congés menstruels et endométriose
- Déploiement d'un logiciel de recrutement et marque employeur
- Refonte de la dotation des EPI



DIRECTION DES FINANCES

Missions de la Direction

La direction a pour mission de mettre à disposition les moyens financiers utiles à la mise en œuvre pérenne des compétences de l'Agglomération dans le respect des procédures budgétaires du secteur local. Direction fonctionnelle à l'écoute de l'ensemble des autres services, la direction des finances recense et étudie leurs besoins, pilote l'ensemble du processus budgétaire, centralise les échanges avec la Direction Départementale des Finances Publiques, sollicite les différents partenaires financiers et fait bénéficier les communes membres des outils de la solidarité communautaire. Pour cela, **la Direction est organisée en 4 services :**

Chiffres clés

9

AGENTS

9

BUDGETS

34,7

M€ DE DÉPENSES
d'investissement
réalisées en 2024

Elaboration budgétaire

prévision budgétaire ; confection des budgets, contrôle des engagements de dépenses ; suivi du patrimoine ; administration de l'application budgétaire et comptable ; suivi des différentes conventions de prestations de services et de mises à disposition de moyens progressivement validées depuis 2015 entre l'EPCI et les communes.

Qualité comptable

mandatement des dépenses ; émission des titres de recettes et suivi de l'exécution des marchés.

Ressources et financements

gestion des fonds de concours aux communes membres ; recherche de financements et suivi de la fiscalité, de la dette, des garanties d'emprunts, du FCTVA et de la TVA.

Observatoire fiscal intercommunal

à disposition de l'ensemble des communes membres et de l'Agglomération pour ses besoins



Actions phares 2024

Relations financières avec les communes membres

La direction a participé aux travaux de la CLECT, au titre :

- du transfert de voirie nécessaire à la mise en œuvre des projets de Bus à Haut Niveau de Service et de Pôle d'Echange Multimodal,
- du transfert de la compétence ouvrages hydrauliques,
- de l'actualisation des conditions financières de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

Elle a également établi le rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation (présenté au conseil communautaire de décembre 2024).

Sécurisation financière, programme pluriannuel d'investissement (PPI)

Acquisition d'un outil dédié, avec paramétrage associant tous les services de la direction, permettant de fiabiliser les prévisions budgétaires à partir de données financières et fiscales nationales actualisées régulièrement, et rompre ainsi avec une pratique artisanale, laquelle, si elle n'a pas démerité, nécessitait toutefois d'être approfondie au regard de la surface financière croissante de notre EPCI. Un projet partagé et interactif, à la croisée des compétences de chacun au sein de la direction, qui suppose néanmoins une mise à jour fréquente du PPI.

Offre de services auprès des communes

Réalisation de prestations au profit de 5 communes de l'Agglomération par l'Observatoire Fiscal Intercommunal (ciblées

plus particulièrement sur la fiabilisation des bases fiscales et l'analyse des dotations étatiques perçues)

Préparation et organisation d'une journée d'actualité financière, en février, destinée aux élus et DGS/directeurs financiers/secrétaires de mairie des communes membres.

Optimisation des ressources

Mise en œuvre d'une campagne d'investigations en matière de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) afin de fiabiliser cette ressource fiscale, et recensement des locaux vacants dans le cadre de la taxe sur les friches commerciales en collaboration avec les communes membres et les services concernés. Obtention de subventions fonds VERT pour près de 1,5M€ et perception du solde de la subvention FONDS FRICHE relative à la phase 3 Lahitolle – montant total perçu 1 698 410 €.



Modernisation de la Gestion budgétaire

Confirmant l'engagement pris, l'expérimentation des « comptes financiers uniques » a bien eu lieu au titre des comptes de l'exercice 2023. Présentés et approuvés au Conseil Communautaire de juin 2024, ils sont le résultat de la collaboration avec les services du Comptable Public et d'adaptations de notre outil de gestion budgétaire. C'est un tour d'avance pris par la direction avant l'obligation qui s'imposera dans quelques années à l'ensemble des collectivités. Dans cette même logique de modernisation, la démarche de présentation sous la forme « budgets verts » a été poursuivie en 2024 avec pour objectif de généraliser la démarche à l'ensemble du budget principal au BP 2025.

Gestion de la dette

Dans le souci de sécuriser la dette du budget de l'assainissement collectif, une opération de remboursement anticipé partiel a été effectuée sur le prêt Caisse d'Epargne relatif à la STEP de Bourges, assortie d'une opération de couverture de taux. Par ailleurs, une consultation bancaire de 8 M€ a été effectuée dans le cadre du financement des investissements des opérations de Bourges Plus.

Fraudes aux RIB

La Collectivité a été victime de fraudes et tentatives de fraude au dispositif de « subventions vélos » (falsification de RIB notamment), ce qui a donné lieu à dépôt de plainte, saisie du Procureur de la République et renforcement des contrôles internes.

Perspectives 2025

Une année chargée sur le plan de la préparation budgétaire

Deux budgets primitifs devront être votés cette année : le BP 2025 en janvier et le BP 2026 en décembre. Il faudra adapter le calendrier de préparation budgétaire à cette contrainte.

Financement de la Maison de l'Agglomération

Les premiers dépôts de demandes de subventions régionales, nationales et européennes devraient intervenir cette année.

Nouveaux transferts de compétence

La question du transfert des musées de la Ville de Bourges à l'Agglomération est un sujet qui devrait occuper la direction.

Poursuite de la réalisation de prestations au profit de communes membres

Développement d'axes de fiabilisation des ressources fiscales (TASCOM, I-FER, CFE) de Bourges Plus en partenariat avec la DDFiP et réalisation des travaux préparatoires à la CIID.

Poursuite des travaux engagés sur l'amélioration du suivi de l'actif rédaction des PV de transfert de compétence.

DIRECTION ACHATS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Missions de la Direction

La Direction Achats et Affaires Juridiques (DAAJ) est une Direction support à la collectivité. Elle assure la gestion des achats publics, le respect des procédures de commande publique et la sécurité juridique des actes et la gestion des risques contentieux

Répartie sur deux sites (Hôtel de Ville de Bourges et Boulevard Foch) avec une permanence au Centre Technique Municipal, la DAAJ, service commun entre l'Agglomération et la Ville de Bourges, comprend trois services et un secteur :

Service commande publique et stratégie d'achat : réalise les procédures de passation, conseille pour la préparation et l'exécution des consultations, et organise les commissions.

Service juridique : gère les contentieux, conseille les services et élus, et gère les

assurances. Il inclut également le secteur Assemblées, responsable de la préparation, adoption et publication des actes, ainsi que de l'organisation des instances décisionnaires.

Service achats : assure la satisfaction des besoins généraux des services pour diverses familles d'achat, en préparant les consultations et exécutant les contrats, incluant EPI, vêtements de travail, mobilier, produits d'entretien, fournitures de bureau, papier, consommables informatiques.

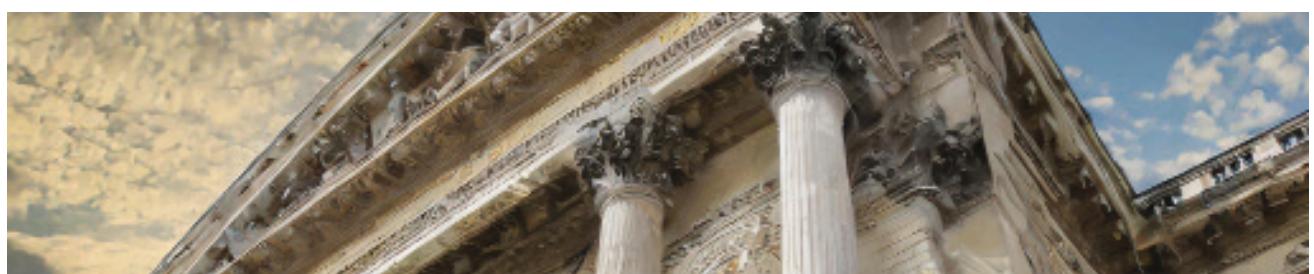
Secteur administratif et financier : gère le secrétariat de direction, la gestion administrative et budgétaire de la DAAJ, et participe à des projets transversaux.

"Les missions de la DAAJ garantissent l'efficacité et la conformité de l'action des collectivités."

3 128 ACTES TRAITÉS pour Bourges Plus et la Ville de Bourges (délibérations, décisions, arrêtés).

75,5 M€ HT de marchés attribués en 2024 au cumulé des deux collectivités.

183 MARCHÉS attribués en 2024 au cumulé des deux collectivités.



Actions phares 2024

La Direction Achats et Affaires Juridiques a renforcé son positionnement stratégique autour de réalisations marquantes pour l'année 2024.

Service juridique

Une série d'initiatives a été mise en place pour renforcer la conformité réglementaire et la transparence des procédures. Depuis le 1er août 2024, le secteur des assemblées a été intégré au service juridique, permettant une coordination accrue des actions. Cette réorganisation s'accompagne d'une formation interne dédiée au traitement des actes réglementaires et individuels, afin de garantir que les procédures respectent pleinement les exigences légales d'améliorer les compétences des agents.

Parallèlement, un renforcement de la prévention des conflits d'intérêts a été mis en place, notamment avec l'élaboration des arrêtés de dépôt pour les membres des exécutifs de la Ville et de la Communauté d'Agglomération lors des instances. Ce dispositif vise à assurer la transparence et l'impartialité des décisions.

Une formation spécifique sur le respect des règlementations en matière d'Etat a également été dispensée en interne, afin de garantir la conformité des pratiques et éviter tout risque juridique.

Service Commande Publique et Stratégie d'Achat

La Centrale d'achat intercommunale a été mise en place depuis un an et a réalisé ses premières consultations pour la fourniture de béton et mortiers, de carburants en stations-service, de véhicules particuliers et utilitaires,... Près d'une commune sur deux est déjà adhérente.

Le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables) commun Ville / Agglomération / CCAS a été adopté en fin d'année comme cadre stratégique, avec la définition de sa gouvernance pour en assurer le suivi et sa bonne application.

La dématérialisation de la procédure de passation des marchés se poursuit avec la mise en place de la signature électronique pour les actes d'engagement et le lancement du 1er SAD (Système d'Acquisition Dynamique) réalisé par un acheteur public sur le territoire du Cher.

Service Achats

L'amélioration de la gestion des achats et approvisionnements en vêtements de travail et EPI s'est poursuivie

avec la préparation au lancement de la solution applicative As Tech. Une extension du périmètre de gestion a également été réalisée, englobant désormais les marchés relatifs aux équipements de protection individuelle (EPI) et aux vêtements de travail pour l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération, ce qui permet de centraliser et d'optimiser la gestion des achats essentiels à la sécurité et au confort des agents sur le terrain.

Dans ce cadre, le basculement et la mise en place des marchés de la centrale d'achats Approlys pour l'ensemble des EPI ont été menés à bien, assurant la conformité aux normes de sécurité. En outre, le marché de location et d'entretien des vêtements de travail, arrivé à échéance fin 2024, a été renouvelé après une coordination étroite avec les équipes des services opérationnels afin de répondre à leurs besoins spécifiques, garantissant la continuité des services sans période de latence et la sécurité des agents.

Parallèlement, la mise en place des marchés Approlys pour les segments d'achats

liés aux produits d'entretien et à la ouate a permis de répondre aux besoins spécifiques de l'Agglomération, garantissant la qualité et la continuité des approvisionnements.

Enfin, l'aménagement du mobilier du campus connecté a été réalisé pour offrir un environnement de travail optimal, adapté aux besoins des utilisateurs, favorisant ainsi l'innovation, l'efficacité et le bien-être dans les espaces de ce campus.

Secteur administratif et financier

Le secteur administratif et financier a poursuivi activement ses efforts sur les commissions d'indemnisation, en s'assurant de leur bon fonctionnement et de leur conformité avec les normes en vigueur. En s'appuyant sur des processus rigoureux, une étude approfondie des demandes a permis de garantir des indemnités justes et équitables pour les commerçants concernés. Ce travail a nécessité une coordination en étroite col-

laboration avec les différents acteurs impliqués, afin d'optimiser l'efficacité du dispositif et de répondre au mieux aux attentes des demandeurs.

L'étude sur l'amélioration de l'instruction des demandes d'indemnisation des commerçants suite à des travaux publics vise à analyser et à optimiser les processus administratifs liés à l'indemnisation des personnes affectées par des travaux d'infrastructure. Elle porte notamment sur la simplification des démarches, la transparence des critères d'évaluation des préjudices, et l'amélioration de la communication entre les parties prenantes.

L'objectif est de garantir une indemnisation juste et rapide, en réduisant les délais de traitement et en améliorant la prise en charge des riverains, tout en assurant un suivi rigoureux et équitable des demandes.

Perspectives 2025

Service juridique

Il est prévu de poursuivre le déploiement du logiciel de gestion des actes par la chaîne de dématérialisation complète, incluant l'intégration d'un parapheur de signature électronique, la transmission automatique des actes au contrôle de légalité ainsi que leur publication automatique. Il sera nécessaire d'adapter les procédures du secteur à ces évolutions à venir.

Parallèlement, une refonte des délégations de signatures sera réalisée en concertation avec les différentes

directions, accompagnée de la rédaction de nouveaux arrêtés de délégation.

Enfin, une démarche proactive de prévention et de gestion des risques sera mise en place, comprenant la cartographie des risques, la prévention des risques assurantiels et l'élaboration d'une charte de déontologie.

Service Commande Publique et Stratégie d'Achat

Le développement de la centrale d'achat intercommunale se poursuivra, avec notamment les consultations

pour les services de restauration collective, les déménagements d'entreprises & garde-meubles, les contrôles réglementaires périodiques des bâtiments ou la télésurveillance et surveillance des sites.

Le déploiement des modules MARCO (achats, CFM, devis, SAM) auprès des directions opérationnelles s'inscrit dans un cadre structuré, avec une organisation de l'achat définie par la désignation de directions acheteuses coordinatrices par famille nomenclature (NOHRA).

Par ailleurs, des comités achats sont mis en place pour soutenir l'exécution du SPASER, accompagnant ainsi les acheteurs dans l'identification du processus achats et la programmation, afin d'optimiser l'efficacité et la cohérence des démarches.

Service Achats

Le déploiement en 2025 de l'outil As Tech pour la gestion des EPI et des vêtements de travail de la Ville de Bourges sera réalisé pour l'intégralité des services. As Tech va permettre la gestion centralisée via le même outil de dotations de l'ensemble des agents de la Ville de Bourges et dans un second temps de la Communauté d'Agglomération.

Il va également permettre de faciliter les demandes pour les services opérationnels avec la création de paniers types par typologie de métiers.

Mobilisation en 2025 sur les projets nécessitant l'acquisition et/ou la réaffectation de mobilier (centre de santé, siège de l'Agglomération, Hôtel de Ville).

Lancement dans le cadre de la Centrale d'Achats Intercommunale d'un marché de déménagement et de garde meubles ainsi que de prestation de blanchisserie pour l'entretien des tenues de travail des agents.

Renforcement du travail avec le service prévention sur la notion de risque en-

couru pour la définition de dotation type par métiers pour la Ville de Bourges puis pour la Communauté d'Agglomération.

Secteur Administratif et Financier

La mise en place opérationnelle d'une Commission Intercommunale Permanente d'Indemnisation amiable vise à créer un cadre juridique et organisationnel permettant de faciliter le règlement amiable des litiges liés à des dommages matériels ou immatériels survenus dans le cadre d'activités intercommunales.

Pour ce faire, il sera nécessaire d'établir un protocole clair de fonctionnement, comprenant la nomination des membres de la commission, la définition des modalités de saisine et la mise en place d'une procédure d'indemnisation accessible et transparente. La commission aura pour rôle d'examiner les demandes d'indemnisation, de déterminer les montants et de proposer des solutions amiables aux parties concernées. Un suivi régulier des dossiers, ainsi qu'une communication efficace entre les différents acteurs, seront essentiels pour garantir le bon déroulement de ce processus et renforcer la confiance des citoyens dans la gestion de ces situations.

Cette réorganisation prévoit pour 2025, la création d'une téléprocédure permettant aux usagers de soumettre

leurs demandes en ligne, garantissant ainsi une meilleure traçabilité et un traitement plus rapide des dossiers. Le système doit également faciliter la communication entre les différentes parties prenantes qu'il s'agisse des demandeurs ou des autorités en charge de l'indemnisation. Parmi les résultats attendus figurent la réduction des délais de traitement. Une commission intercommunale permanente pourrait être envisagée pour superviser le bon fonctionnement du dispositif, analyser les demandes complexes et garantir une prise en charge équitable des indemnités à l'échelle locale.



DIRECTION DES USAGES NUMÉRIQUES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Missions de la Direction

1 Se placer comme partenaire stratégique des autres directions

Donner la vision à 3-5 ans des évolutions technologiques et réglementaires, pour déployer la stratégie numérique de nos collectivités. La DUNSI porte les valeurs de numérique responsable, de sécurisation, de souveraineté, de rationalisation et de mutualisation des actifs, pour aligner le Système d'Information (SI) sur les besoins métiers dans un cadre cohérent et transversal.

2 Être Opérateur au service des utilisateurs

Le premier rôle de la DUNSI est de faire fonctionner le SI au profit des utilisateurs. Ainsi, elle est garante de l'efficience des infrastructures, gère les équipements informatiques, tout au long de leur cycle de vie et met à disposition les moyens techniques et technologiques aux agents. Elle porte et assure la sécurisation et la résilience des systèmes d'information, tout en impulsant l'appropriation de la sécurité par les agents des collectivités.

3 Être acteur de l'innovation

La DUNSI participe à l'expression des besoins à partir des processus métiers établis par les directions métiers (formalisation partagée au sein des collectivités), en tenant compte des contraintes de chaque collectivité (budgétaires, techniques, sécuritaires, humaines, réglementaires) dans un souci de rationalisation, d'optimisation et d'urbanisation du Système d'Information, mais aussi de répondre aux usages internes et externes.

Elle réalise une veille permanente sur les aspects administratifs et techniques relatifs au numérique, se positionnant ainsi garante de l'innovation de son domaine d'activité.

4 Accompagner le changement

La DUNSI répond à des contraintes complexes et hétérogènes : nouveaux usages comme le Cloud ou la mobilité accrue des utilisateurs, évolution constante des exigences juridiques et réglementaires (RGPD, NIS2, Loi REEN, ...), urgence des demandes internes.

Cet accompagnement vise à favoriser la réussite collective des projets de transformation des collectivités et d'amélioration du service aux usagers.

Chiffres CLES

137

POSTES RECYLCÉS

**Postes informatiques
réformés et traités dans
un cycle de récupération
selon la norme D3E**

12

NOUVEAUX GRANDS PROJETS

(santé au travail, cartographie du Système d'Information, Gestion des astreintes, Gestion locative du patrimoine, troc numérique interne, « Zéro parapheurs papiers », Gestion des collections des Musées, gestion des eaux pluviales, baies de disques, renouvellement téléphonie mobile, fixes et accès internet, EPI habillement, instances paritaires)

509

AGENTS FORMÉS aux outils numériques dont 73 pour le SIG, 293 aux outils métiers, 23 à l'initiation au numérique SNG, 120 via l'IMEP

Actions phares 2024

2024 a permis de mettre en œuvre un ensemble d'actions sur des domaines de gouvernance, de conduite de projets, de maintien des infrastructures, de sécurisation du Système d'information, mais également en termes de territoire résilient, de numérique responsable, d'offre de service aux communes et de communication.

Sur l'aspect **gouvernance**, sont à noter la finalisation du projet de direction, le début de la démarche de stratégie d'archivage papier et numérique au sein de la direction, la consultation et le choix du prestataire d'AMOA pour l'élaboration du prochain SDSI.

Concernant l'axe de **conduite de projets**, qu'il s'agisse de projet du SDSI ou en dehors, la poursuite des projets du SDSI et du développement numérique au profit des directions, des usagers et des communes ; la gestion des actes des instances paritaires ; la mise en place de boîtes à clefs au sein des collectivités ; la mise en œuvre de la Veille Réglementaire Automatisée pour les ressources humaines ; le passage en production des virements de crédits internes ; la mise en place d'une solution de gestion de données via un outil d'ETL ; le déploiement de la gestion des interventions du parc automobile ville et des interventions des bâtiments ; l'accompagnement à l'acclimatation à la donnée, à l'opendata, aux formulaires et questionnaires ; la formation aux outils métiers (Conservatoire, DRH, Cycle de l'eau) ; la mise en place d'un outil d'aide à l'évaluation des compétences numériques des agents ; ou encore l'accompagnement de directions et services (aides à la pierre, PLUI).

Dans le cadre du **maintien des infrastructures**, la DUNSI a réalisé par exemple la migration de la baie de stockage, le remplacement de la sauvegarde sur bande, la refonte du pare-feu, la sécurisation de l'infrastructure du service de l'eau, la migration de téléphonie fixe, internet (ADSL/FTTH), la migration en radio LTE ou encore le remplacement des presses numériques.

Sur l'aspect de **sécurisation du SI**, la démarche d'homologation des téléservices des collectivités a débuté (homologation de 3 téléservices, et 3 téléservices en cours d'homologation), une campagne de faux phishing avec des sensibilisations sur les risques liés à la messagerie a été réalisée, l'élaboration de la PSSI s'est poursuivie, les données entre annuaires techniques ont été mises en cohérence, les relations entre la DUNSI et ses partenaires externes ont été sécurisées.

Dans les domaines de **numérique responsable et territoire résilient**, la feuille de route numérique responsable a débuté son élaboration, l'installation des écrans d'affichage légaux est finalisée, les premiers travaux pour la mise en place d'une politique d'achat éco-responsable pour l'acquisition des matériels/équipements/logiciels informatiques ont abouti, et le développement interne d'applications éco-conçues et accessibles, au maximum conformes RGAA et Numérique Responsable, s'est poursuivi.

Les communes de l'agglomération ont pu s'appuyer sur l'expertise et l'accompagnement proposés dans le cadre de l'offre de services aux communes autour du numérique, grâce à la signature des premières conventions et aux rencontres organisées au dernier trimestre 2024 pour identifier leurs besoins spécifiques. L'accompagnement sur le RGPD s'est poursuivi, permettant la dé-

signation de Délégués à la Protection des Données dans 10 communes. Les ateliers autour des données et de l'OpenData ont concerné 8 communes et ont permis de s'approprier ce sujet d'actualité, tout en aidant à la publication des premiers jeux de données sur le portail OpenData. Les communes ont également pu bénéficier d'outils pour appréhender et anticiper l'arrêt du cuivre ainsi que la fin du déploiement de la fibre sur le territoire de l'agglomération. Enfin, 11 communes du territoire ont pu tirer parti de l'action de deux conseillers numériques, qui ont accompagné plus de 800 usagers dans leur appropriation du numérique au quotidien.



**Reportage SIGTVMag
– Le SIG mis à l'honneur**

Journée de cohésion





Formations internes – Acculturation à l'outil informatique

Perspectives 2025

L'année 2025 sera marquée par de nouveaux projets structurants, tels l'élaboration du prochain SDSI, l'anticipation du déménagement physique de la direction, la poursuite de la stratégie d'archivage numérique et papier, la formalisation des principaux processus ou la mise en place de la stratégie de refonte de l'arborescence et documentaire à la DUNSI.

Il faudra également préparer par anticipation la stratégie d'hébergement des serveurs de nos collectivités, formaliser, valider et publier la première feuille de route numérique responsable commune aux 3 collectivités et mettre en place les premières actions.

Des projets impactants au niveau des collectivités doivent voir le jour, la dématérialisation des parapheurs électroniques, la refonte de l'intranet avec une dimension collaborative, la cartographie du Système d'Information, l'automatisation du rapport social unique, la mise en place d'entrepôts de données, les interfaces entre outils métiers (gestion du patrimoine et finances), la réforme des redevances, la mise en œuvre des flux PES ASAP avec le conservatoire et l'eau, la gestion locative, gestion des fluides et suivi des travaux.

Il faudra également accompagner les communes de l'agglomération dans le processus d'arrêt du cuivre, poursuivre l'accompagnement des directions, services et communes dans l'acculturation à la donnée et l'opendata, l'offre de service, formaliser et industrialiser le processus d'homologation des téléservices.

Sur un niveau plus technique, il est prévu de migrer l'infrastructure SIG et les annuaires techniques, réaliser l'inventaire physique du matériel, mettre à jour le PABX, renforcer la sécurité pour le télétravail, mettre en place des préconisations relatives à NIS2 et continuer la sensibilisation à la cybersécurité.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Missions de la Direction

La direction de la communication présente, explique et rend le plus lisible possible les actions et projets de l'agglomération Bourges Plus et de la Ville de Bourges.

La direction est composée de plusieurs pôles :

Pôle numérique 1

Il gère les deux sites web des deux collectivités. Il veille également au suivi et au développement de la présence des deux collectivités sur les réseaux sociaux. Il assure des retransmissions en direct.

Pôle publications 2

Il assure le suivi de l'ensemble des documents d'édition des deux collectivités.

Pôle relations publiques/ événements/ protocoles 4

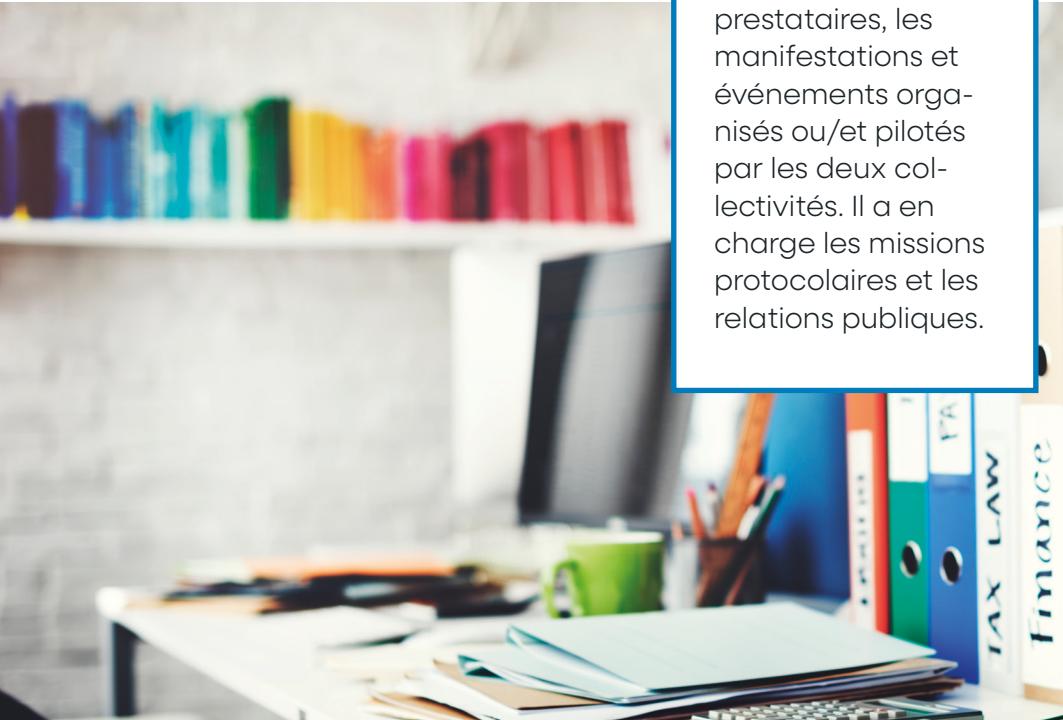
Il a pour mission d'organiser et de mettre en place, en totalité ou en appui avec d'autres services et/ou des prestataires, les manifestations et événements organisés ou/et pilotés par les deux collectivités. Il a en charge les missions protocolaires et les relations publiques.

Pôle PAO 3

Il assure la création, la mise en page, la mise au net des documents d'édition, des magazines des collectivités, des affiches, des cartons d'invitation, d'encarts publicitaires, d'éléments de signalétiques....

Pôle presse 5

Il assure les relations institutionnelles avec la presse locale, régionale, nationale. Il est chargé de la rédaction des communiqués de presse, fiches presse ou dossiers de presse destinés aux médias et de l'organisation des points et conférences de presse.



chiffres clés
Ville de Bourges

11
NUMÉROS
des "Nouvelles de
Bourges"

36 275
ABONNÉS
sur Facebook
12 900 sur Instagram

145
COMMUNIQUÉS
DE PRESSE
et 150 fiches presse et
dossiers de presse

164
RÉCEPTIONS

chiffres clés
Bourges Plus

6
NUMÉROS
d'"En com1"

5 533
ABONNÉS
sur Facebook
693 sur Instagram

75
COMMUNIQUÉS
DE PRESSE
55 dossiers de presse et
un voyage de presse

50
RÉCEPTIONS

1 849
ÉVÉNEMENTS
enregistrés sur le site « Sortir à Bourges »

Actions phares 2024

Une agglomération engagée autour des questions liées à l'environnement

Conformément à ses compétences et à ses engagements l'Agglomération agit dans différents domaines liés à l'écologie sur son territoire. Le service communication a soutenu ces actions par des publications sur les réseaux sociaux et sur ses autres médias. Des chartes graphiques ont été créées et déclinées pour différents supports et notamment pour les évènements et projets suivants :

- « Faites de l'Ecologie »
Création du livret programme et des différents formats d'affiches.
- Mise à disposition de récupérateurs d'eau sur 4 communes pilotes
Création de supports de communication.
- « Universités de l'eau »
Création du programme et des invitations.
Réalisation du carnet de concertation sur l'eau.
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) 2024
Objectif sensibiliser le grand public.
Création de supports de communication.
- Mise en place de l'extension des consignes de tri (tri à la source des déchets alimentaires) et de l'optimisation des collectes
- Mise en place d'un plan de communication spécifique (« Rien ne se perd, rien ne se jette. Tous au compost ! ») et création de supports de communication, d'outils éditoriaux et numériques.

Des événements qui font rayonner Bourges et l'agglomération Bourges Plus

L'année 2024 a été marquée notamment par l'organisation de « Bourges contemporain », du parcours-spectacle des Nuits Lumière de Bourges, du « Bel été européen de Bourges », de la 27e édition du Défi inter-entreprises de l'agglo, des animations pour Halloween, du lancement des illuminations de Noël, de l'opération « Bourges ville féérique », de la réouverture de la place Cujas...

Préparer l'année 2028 au titre de capitale européenne de la culture 2028

La direction de la communication continue d'accompagner l'association Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028. Les actions mises en place par l'association qui porte le projet sont relayées sur les outils de la direction de la communication.

La politique événementielle a été relayée de manière plus qualitative sur le cœur de ville de Bourges avec l'installation de kake-monos événementiels et de panneaux fixes sur des lieux stratégiques de Bourges : ancienne Maison de la culture, grands boulevards, rond-point de la gare, entrées de ville, ronds-points rocade.

Perspectives 2025

La direction de la communication accompagnera les grands chantiers de voirie d'intérêt communautaire et notamment la requalification de **la place Hervier**, la poursuite de l'aménagement du **pont supérieur** dans le cadre du Plan vélo intercommunal, la requalification de **l'avenue d'Issoudun**, de la route de France sur la **ZAC du César...**

Elle poursuivra la mise en lumière des politiques publiques de l'agglomération et notamment celles liées aux **questions de l'eau et des déchets ménagers**.

La direction de la communication travaillera sur l'**inauguration de la place Cujas** et sur le plan de communication visant à **redynamiser l'attractivité du centre-ville de Bourges** sur l'agglomération, le département du Cher et les départements limitrophes.

4

GLOSSAIRE

A

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADOPTA : Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales

ADS : Application du Droit des Sols

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

AEP : Adduction d'Eau Potable

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANRU : Agence Nationale de Renouvellement Urbain

ANSSI : Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information

B

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

C

CA : Compte Administratif

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAP : Commission Administrative Paritaire

CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CDAC : Conseil Départemental de l'Accès aux Droits

CE : Comité d'Engagement

CFU : Compte Financier Unique

CIA : Complément Indemnitaire Annuel

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CREPS : Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive

CRST : Contrat Régional de Solidarité Territoriale

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

CST : Comité Social Territorial

CT : Comité Technique

CVM : Chlorure de Vinyle Monomère

D

DPO : Délégué à la Protection des Données

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DSP : Délégation de Services Publics

DT-DICT : Déclaration de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

E

ECL : Eclairage Public

ENSA : Ecole Nationale Supérieure d'Art

EP : Eau Pluviale

EPCC : Etablissement Public de Coopération Communale

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPHAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante

GLOSSAIRE

EPI : Equipement de Protection Individuel

EPL : Entreprises Publiques Locales EU : Eaux Usées

F

FS : Formation Spécialisée

FVTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

G

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GEPU : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

GRDF : Gaz Réseau Distribution France

I

IAS : Investissement Annuel des Services

IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

INSA : Institut National des Sciences Appliquées

L

LLS : Logements Locatifs Sociaux

N

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

O

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

P

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PEP/PAPI : Programme d'études préalables/Programme d'Action de Prévention des Inondations

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PLH : Plan Local de l'Habitat

PPC : Périmètres de Protection des Capteurs

PRU : Plan de Renouvellement Urbain

PTRE : Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique

PVI : Plan Vélo Intercommunal

R

RATP : Régie autonome des Transports Parisiens

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

RGAA : Règlement Général d'Amélioration de l'Accessibilité

RGPD : Règlement Général de Protection des Données

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

S

SAE : Système d'Archivage Electronique

SDA : Sélection Directe à l'Arrivée

SDGEP : Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

SDSI : Schéma Directeur des Systèmes d'Information

SEPPI : Service Eaux Pluviales et Prévention des Inondations

SIVY : Syndicat Intercommunal de la Vallée

GLOSSAIRE

de l'Yèvre

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à domicile

STEP : Station d'Epuration

T

TAD : Transport à la Demande

TETE : Territoire Engagé Transition Ecolo-gique

TICFE : Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

U

UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Actions Sociales

V

VRA : Veille Réglementaire Automatisée

Z

ZAC : Zone d'Activités Concertées

ZAE : Zone d'Activités Economiques



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Rédaction : Services de Communauté d'agglomération Bourges Plus

Coordination éditoriale : Irène FELIX, Présidente de la Communauté d'agglomération Bourges Plus

Conception graphique : Agence Délit d'influence, 14 quai Messire Jacques, 18000 Bourges - 02 48 66 60 10

Crédits photos : Olivier Chaussy et Benoist Chaussée

Toute reproduction ou utilisation des contenus est soumise à autorisation.